

Votants :

- Délibération C001-09-2021 : 68
- Délibérations C002-09-2021 à C013-09-2021 : 74
- Délibérations C014-09-2021 à C019-09-2021 : 76
- Délibérations C020-09-2021 à C022-09-2021 : 77
- Délibérations C023-09-2021 à C048-09-2021 : 79
- Délibérations C049-09-2021 à C119-09-2021 : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND à partir de la délibération C010-09-2021, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD à partir de la délibération C014-09-2021, Alain CANTEAU à partir de la délibération C002-09-2021, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD à partir de la délibération C002-09-2021, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE jusqu'à la délibération C048-09-2021, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE jusqu'à la délibération C034-09-2021, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC à partir de la délibération C020-09-2021, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL à partir de la délibération C002-09-2021, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C002-09-2021, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN à partir de la délibération C023-09-2021, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN à Gérard LEFEVRE jusqu'à la délibération C048-09-2021, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD à partir de la délibération C014-09-2021, Valérie BELY-VOLLAND à Rose-Marie NIETO de la délibération C002-09-2021 à la délibération C009-09-2021, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD à partir de la délibération C002-09-2021, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET à partir de la délibération C049-09-2021, Alain LIAIGRE à Clément COHEN à partir de la délibération C035-09-2021, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN à partir de la délibération C023-09-2021, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christian BREMAUD jusqu'à la délibération C013-09-2021, Alain CANTEAU pour la délibération C001-09-2021, Christelle CHASSAGNE, Thibault HEBRARD pour la délibération C001-09-2021, Sophia MARC jusqu'à la délibération C019-09-2021, Aurore NADAL pour la délibération C001-09-2021, Rose-Marie NIETO pour la délibération C001-09-2021, Richard PAILLOUX, Philippe TERRASSIN jusqu'à la délibération C022-09-2021.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN à partir de la délibération C049-09-2021, Jean-Michel BEAUDIC jusqu'à la délibération C013-09-2021, Valérie BELY-VOLLAND pour la délibération C001-09-2021, Yamina BOUDAHMANI pour la délibération C001-09-2021, Nicolas ROBIN jusqu'à la délibération C022-09-2021.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGÉ ouvre la séance, à 17 h 30 à AIFFRES - Espace Tartalin

C001-09-2021

Observatoire et Stratégie territoriale - Contractualisation Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) - Subvention d'investissement au profit de la commune de Beauvoir-sur-Niort pour son projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville - Avenant à la convention (Monsieur Jérôme BALOGÉ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la réaffectation des enveloppes des PACT 1 et 2 sur le projet de réaménagement de la friche du centre-bourg de Beauvoir-sur-Niort ;
- Attribue une subvention de 29 106 € au titre du PACT 2016-2018 et une subvention de 54 261,50 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Beauvoir-sur-Niort soit un montant total de 83 367,50 € ;
- Approuve et autorise le Président à signer l'avenant à la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C002-09-2021

Finances et Fiscalité - Décision modificative n°1 2021 - Budget Principal (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 au budget principal 2021 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C003-09-2021

Finances et Fiscalité - Décision modificative n°1 2021 - Budget annexe Assainissement (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 du budget assainissement 2021 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C004-09-2021**Finances et Fiscalité - Décision modificative n°1 2021 - Budget annexe Eau potable Régie Service des Eaux du Vivier (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 au budget SEV 2021 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C005-09-2021**Finances et Fiscalité - Décision modificative n°1 2021 - Budget annexe Transports (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 du budget transports 2021 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C006-09-2021**Finances et Fiscalité - Décision modificative n°1 2021 - Budget annexe Zones d'Activités Economiques (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 au budget zones d'activités économiques 2021 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C007-09-2021**Finances et Fiscalité - Remboursement de charges au Budget Principal des Budgets annexes au titre de l'exercice 2021 (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide le versement, par les Budgets annexes ou par les régies à autonomie financière, d'un remboursement de charges, auprès du Budget Principal, selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	616 448 €	Budget principal	1 514 650 €
Transports	501 997 €		
Service des Eaux du Vivier	364 320 €		
Eau potable sous DSP	22 915 €		
Energies Renouvelables	8 970 €		
Pour mémoire : Contribution des déchets ménagers	963 859 €		

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C008-09-2021

Finances et Fiscalité - Cadrage des autorisations de programme / crédits de paiements (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information ci-dessous.

Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021								
	Montant AP		Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
	Répartition antérieure	Nouvelle répartition				2021	Années ultérieures	
Répartition des CP au BP/BS 2021	Parc ancien privé	3 900 000		3 054 644	2016-2021	2 146 026	797 800	956 174
	Accession à la propriété	500 000		443 608		276 461	50 000	173 539
	Logement social	15 700 000		13 113 236		9 011 803	2 655 000	4 033 197
	Habitat jeunes	4 300 000		0		0	300 000	4 000 000
	Structures spécifiques	100 000		0		0	0	100 000
		24 500 000		16 611 488		11 434 290	3 802 800	9 262 910
Proposition de répartition des CP après DM 2021	Parc ancien privé	3 900 000	4 500 000	3 054 644	2016-2021	2 146 026	1 097 800	1 256 174
	Accession à la propriété	500 000	500 000	443 608		276 461	40 000	183 539
	Logement social	15 700 000	16 400 000	13 113 236		9 011 803	2 815 000	4 573 197
	Habitat jeunes	4 300 000	3 000 000	0		0	300 000	2 700 000
	Structures spécifiques	100 000	100 000	0		0	0	100 000
		24 500 000	24 500 000	16 611 488		11 434 290	4 252 800	8 812 910

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2021	2022	2023
Répartition des CP au BP 2021	6 000 000	5 997 272	2017-2020	5 228 187	350 000	390 000	31 813
Proposition de répartition des CP après DM 2021	6 000 000	5 997 272	2017-2020	5 228 187	550 000	221 813	0

Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonneront jusqu'en 2023. Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

Les demandes communales arrivées avant le 31/12/2020 feront l'objet d'une délibération lors du conseil du mois de février.

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2020	Durée	Mandaté au 31/12/2020	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2021	2022	2023
Répartition des CP au BP 2021	6 000 000	5 697 246	2018-2020	3 381 201	1 040 000	760 000	818 799
Proposition de répartition des CP après DM 2021	6 000 000	5 697 246	2018-2020	3 381 201	840 000	760 000	1 018 799

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonneront jusqu'en 2023.

Tout projet mutualisé générant un abondement de 20%, le montant de l'AP fera éventuellement l'objet d'un ajustement au terme de la période d'engagement.

Les demandes communales arrivées avant le 31/12/2020 feront l'objet d'une délibération lors du conseil du mois de février.

- Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2025 : AP n° 2021/2

	Montant AP (en € TTC)	Durée	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
			2021	2022	2023	
Répartition des CP au BP/BS 2021	Bâtiment 10, place de la Comédie	5 000 000	2021-2023	1 740 000	2 120 000	1 140 000
	Bâtiment rue Beaume la Rolande	2 000 000	2021-2025	1 262 000	720 000	18 000
		7 000 000		3 002 000	2 840 000	1 158 000
Répartition des CP après DM 2021	Bâtiment 10, place de la Comédie	5 000 000	2021-2023	1 750 000	2 120 000	1 130 000
	Bâtiment rue Beaume la Rolande	2 000 000	2021-2025	1 282 000	718 000	0
		7 000 000		3 032 000	2 838 000	1 130 000

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C009-09-2021

Finances et Fiscalité - Garantie d'emprunt au titre du PLH 2016 –2021 d'un montant de 1 252 453 € à 3F IAA pour la construction de 14 logements locatifs sociaux à le Vanneau-Irleau – Allée des Ecoliers (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 252 453 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 123132 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C010-09-2021

Finances et Fiscalité - Adhésion au groupe Agence France Locale par prise de participation et engagement de garantie à première demande (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- Approuve la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 318 800 € (l'ACI) de la Communauté d'Agglomération du Niortais établi sur la base des Comptes administratifs 2019 du budget principal et 2020 du budget immobilier d'entreprises (fusionnés au 01/01/2021) ;
 - o Encours de dette 2019 et 2020 :

Budget principal (2019)	34 669 099,19 € ;
Budget immobilier d'entreprises (2020)	736 290,77 € ;
- Autorise l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 (section d'investissement) du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Autorise le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes :
 - o Paiement en cinq fois (318 800 euros)

Année 2021	63 800 euros ;
Année 2022	63 800 euros ;
Année 2023	63 800 euros ;
Année 2024	63 700 euros ;
Année 2025	63 700 euros ;
- Autorise le Président à signer le contrat séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- Autorise le Président à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France Locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Autorise le Président à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- Désigne Monsieur Thierry DEVAUTOUR, en sa qualité de Vice-Président Délégué, et Monsieur Gérard LEFEVRE en sa qualité de Vice-Président Délégué, en tant que représentant titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

- Autorise le représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- Octroie une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (ci-après « les Bénéficiaires ») :
 - o le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté d'Agglomération du Niortais est autorisée à souscrire ;
 - o la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - o la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - o si la Garantie est appelée, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - o le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- Autorise le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté d'Agglomération du Niortais pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- Autorise le Président à :
 - o prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la Communauté d'Agglomération du Niortais aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - o engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C011-09-2021

Finances et Fiscalité - Assurance dommages-ouvrages : mise en place d'un étalement de charges sur 10 ans (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Etale la charge relative au complément à l'assurance dommage-ouvrage de la réhabilitation de la Médiathèque Pierre Moinot d'un montant de 10 000 € sur 10 ans, soit 1 000 € par an, à compter de l'exercice 2021,
- Inscrit les crédits sur les chapitres d'ordre budgétaire correspondant aux chapitres 040 et 042.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C012-09-2021

Finances et Fiscalité - Taxe sur les surfaces commerciales - Coefficient multiplicateur applicable au tarif de la TASCOM (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à **1,30** le coefficient multiplicateur qui s'appliquera à compter de l'imposition 2022 au tarif national de la TASCOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C013-09-2021

Finances et Fiscalité - Constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques de dépréciation des actifs circulants (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques d'actifs circulants d'un montant de 25 000 € ;
- Décide que cette constitution de provision sera inscrite à la décision modificative du budget principal 2021, en dépenses de la section de fonctionnement, chapitre 68.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C014-09-2021

Assainissement - Constitution d'une provision pour risque d'admission en non-valeur (Monsieur Thierry DEVAUTOUR)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide la constitution d'une provision au chapitre 68 du budget Assainissement 2021, pour risques afférents aux impayés de la redevance assainissement d'un montant global de 300 000 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C015-09-2021

Marchés Publics - Etudes et projets neufs - travaux d'aménagement de la maison du beurre à Echiré - approbation des marchés (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les marchés décrits ci-dessous et autorise leur signature ;

N° de lot	Désignation	Entreprise attributaire	Montant € HT
1	Désamiantage	ATMOSPHERE 37 (37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE)	7 095,00 €
2	Gros œuvre	S.C.E.R. (79000 NIORT)	126 665,61 €
3	Couverture ardoise et zinc	SAS Jean ROBERT (86202 LOUDUN)	14 750,00 €
4	Charpente bois	Menuiserie BODIN (79200 PARTHENAY)	42 894,09 €
5	Etanchéité	Infructueux – Relance en cours	
6	Menuiserie extérieure bois	POUGNAND SCOP (79370 CELLES SUR BELLE)	20 000,00 €
7	Menuiserie extérieure aluminium - Serrurerie	EURL MOYNET ALU (79180 CHAURAY)	27 428,13 €
8	Menuiserie intérieure	Menuiserie BODIN (79200 PARTHENAY)	12 145,64 €
9	Cloison sèche – faux plafonds – isolation thermique	CSI BATIMENT (79000 NIORT)	41 000,00 €
10	Carrelage	Infructueux – Relance en cours	
11	Peinture – sol souple	ARMONIE DECO (79180 CHAURAY)	13 936,14 €
12	Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire	Infructueux – Relance en cours	
13	Electricité	société GUYONNAUD-AUDEBRAND	34 962,50 €
Total € HT			340 877,11 €

Les lots n°5, 10 et 12, infructueux, ont été relancés en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

N° Lot	Dénomination	Montant
5	Etanchéité	6 900 €
10	Carrelage	18 000 €
12	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	40 800 €

MONTANT TOTAL HT	65 700 €
TVA 20 %	13 140 €
MONTANT TOTAL TTC	78 840 €

- Approuve la signature des lots n°5, 10 et 12 à l'issue de la procédure de passation, pour un montant total estimé à 65 700 € HT.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C016-09-2021**Gestion du Patrimoine - Bennes amovibles - fin de la mise à disposition et restitution à la Ville de Niort (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la fin de la mise à disposition et la restitution des bennes amovibles précisées dans le tableau ci-dessous ;
- Entérine la sortie de l'actif des bennes amovibles précisées dans le tableau ci-dessous ;

N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
17110257	3 bacs de 7 M3 G27 255, G27 256 et G27 257 RDM 6027, 6028 et 6029	31/12/1998	21758	6 894,51	6 894,51	0,00	1 bac G27 256	2 298,17	0,00
TOTAL ARTICLE 21758				6 894,51	6 894,51	0,00		2 298,17	0,00

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C017-09-2021**Gestion du Patrimoine - Cession de véhicules et matériels et sortie de l'actif (Monsieur Claude BOISSON)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la vente aux enchères des véhicules et matériels précisés dans les tableaux en annexes 1, 2 et 3 ci-dessous,
- Entérine la sortie de l'actif des véhicules et matériels précisés dans les tableaux en annexes 1, 2 et 3 ci-dessous,

ANNEXE 1 A LA DÉLIBÉRATION DU 27 SEPTEMBRE 2021

LISTE DES BIENS A SORTIR
BUDGET PRINCIPAL

N° inventaire	Code parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Quantité sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
020075	137	IVECO MH 190 E 27K (BENNE + GRUE AUXILIAIRE) IMMATRICULÉ DN-280-YZ	31/03/2003	21828	48 982,18	48 982,18	0,00			
09100103		DÉPOSÉ ET POSÉ BOÎTE DE VITESSE ET EMBRAYAGE DN-280-YZ	24/08/2009	21828	7 458,57	7 458,57	0,00			
10100018		KINSHOFER SUR IVECO DN-280-YZ	12/02/2010	21828	11 122,80	11 122,80	0,00			
11100053		REPARATION DN-280-YZ	03/05/2011	21828	2 251,00	2 251,00	0,00			
11100054		TACHYGRAPHE DN-280-YZ	13/04/2011	21828	739,65	739,65	0,00			
13100024		REPLACEMENT KINSHOFER DN-280-YZ	27/02/2013	21828	10 034,44	8 024,00	2 010,44			
14100041		BOITE DE VITESSE DN-280-YZ	17/03/2014	21828	3 276,67	3 276,67	0,00			
16100058		REPARATION SUR IVECO DN-280-YZ	26/05/2016	21828	12 180,00	6 090,00	6 090,00			
16100006		REPLACEMENT COMMANDE GRUE	25/01/2016	21828	5 130,00	2 565,00	2 565,00			
TOTAL Véhicule IVECO MH190 E 27K Immatriculé DN-280-YZ (ex 5450 TR 79)					101 175,31	90 509,87	10 665,44			
020346	318	KANGOO EXPRESS IMMATRICULÉ DN-321-YZ (ex 1868 VA 79)	03/01/2005	21828	10 198,28	10 198,28	0,00			
13100084		TRAVAUX SUR LE VEHICULE DN-321-YZ	08/07/2013	21828	827,32	827,32	0,00			
TOTAL Véhicule KANGOO Immatriculé DN-321-YZ (ex 1868 VA 79)					11 025,60	11 025,60	0,00			

N° inventaire	Code parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Quantité sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
020686	102	BENNE OM CARGOPAC II + BASCULEUR IMMATRICULÉE DN-793-YY (ex 1725 VH 79)	15/11/2006	21828	67 157,34	67 157,34	0,00			
020642		CHASSIS PREMIUM 19 T POUR BENNE OM IMMATRICULÉE DN-793-YY	01/03/2006	21828	71 355,04	71 355,04	0,00			
12100165		REPARATION BENNE OM IMMATRICULÉE DN-793-YY	08/11/2012	21828	6 614,56	6 614,56	0,00			
08100019		1 LEVE-CONTAINERS	19/03/2008	21828	23 911,03	23 911,03	0,00			
TOTAL BENNE OM Immatriculée DN-793-YY (ex 1725 VH 79)					169 037,97	169 037,97	0,00			
020090	108	CHASSIS CABINE RENAULT PREMIUM 270.19 IMMATRICULÉ DN-103-YZ (ex 2902 TS 79)	01/01/2003	21828	63 190,66	63 190,66	0,00			
020089		CAISSON BENNE OM DN-103-YZ	11/06/2003	21828	40 305,20	40 305,20	0,00			
020108		BASCULEUR SIMPLE BOUCHE SUR BENNE OM DN-103-YZ	11/06/2003	21828	25 175,20	25 175,20	0,00			
020685		BASCULEUR ZOEILER TYPE ROTARY	31/10/2006	21828	32 016,92	32 016,92	0,00			
09100010		CHANGEMENT MOTEUR DN-103-YZ	06/02/2009	21828	15 087,21	15 087,21	0,00			
12100095		REMISE EN ETAT VERION BOM DN-103-YZ	29/06/2012	21828	854,25	854,25	0,00			
13100029		REPARATION BOITE DE VITESSE DN-103-YZ	12/03/2013	21828	14 352,00	14 352,00	0,00			
17110555		BASCULEUR SUR RENAULT PREMIUM DN-103-YZ	30/06/2002	21828	25 166,66	25 166,66	0,00			
09100056		DESSICATEUR BENNE OM DN-103-YZ	18/05/2009	2158	981,66	981,66	0,00			
TOTAL BENNE OM Immatriculée DN-103-YZ (ex 2902 TS 79)					217 129,76	217 129,76	0,00			
17110542	142	CHASSIS CABINE IVECO MH 260 E 35 TN IMMATRICULÉ DP-763-FS (ex 4551 TM 79)	30/06/2002	21828	69 102,70	69 102,70	0,00			
N° inventaire	Code parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Quantité sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
09100003		VERIN BENNE AMOVIBLE DP-763-FS	02/01/2009	21828	1 784,24	1 784,24	0,00			
10100082		REPARATION IVECO DP-763-FS (ex 4551 TM 79)	29/06/2010	21828	2 313,06	2 313,06	0,00			
11100133		REMPLACEMENT TURBO DP-763-FS	09/11/2011	21828	7 296,44	7 296,44	0,00			
12100040		POMPE POUR IVECO DP-763-FS	12/04/2012	21828	1 375,40	1 233,00	142,40			
12100060		REPARATION EMBRAYAGE DP-763-FS	16/03/2012	21828	1 954,90	1 954,90	0,00			
12100160		REPARATION BOITE DE VITESSE DN-763-FS	19/10/2012	21828	4 590,22	4 590,22	0,00			
13100191		REMPLACEMENT RELEVAGE ESSIEU ARRIERE	30/10/2013	21828	4 655,25	3 720,00	935,25			
020399		BOITE DE VITESSE DP-763-FS (ex 4551 TM 79)	26/01/2005	2158	13 213,35	13 213,35	0,00			
12100058		TACHOGRAPHE sur IVECO MH 260 E	16/03/2012	2158	2 272,04	2 043,00	229,04			
TOTAL Véhicule IVECO MH260 E 35 TN immatriculé DP-763-FS (ex 4551 TM 79)					108 557,60	107 250,91	1 306,69			
14100463	160	FRAIS BENNE OM RENAULT PREMIUM (ex CCPC 5493 VE 79) IMMATRICULÉE DP-485-FS	01/01/2007	21828	1 152,94	1 152,94	0,00			
14100443		BENNE OM RENAULT PREMIUM IMMATRICULÉE DP-485-FS	01/01/2006	21828	65 421,20	65 421,20	0,00			
14100462		BENNE OM RENAULT PREMIUM IMMATRICULÉE DP-485-FS	01/01/2005	21828	58 364,80	58 364,80	0,00			
TOTAL BENNE OM Immatriculée DP-485-FS (ex 5493 VE 79)					124 938,94	124 938,94	0,00			
17111179	103	BENNE A ORDURES MENAGERES MAN TGM 19.250 VOIE ETROITE EURO 6 IMMATRICULEE EL- 913-XL	28/07/2017	21828	112 405,55	44 960,00	67 445,55			
17110940		BENNE A ORDURES MENAGERES 19 T IMMATRICULEE EL-913-XL	23/05/2017	21828	92 400,80	36 960,00	55 440,80			
N° inventaire	Code parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Quantité sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
TOTAL BENNE OM Immatriculée DP-485-FS (ex 5493 VE 79)					204 806,35	81 920,00	122 886,35			
010880	423	CITROEN XSARA 2,0 HDI PACK (BLANCHE) IMMATRICULÉE DX-889-TK (ex 3587 TV 79)	23/09/2003	21828	13 053,19	13 053,19	0,00			
000043	405	RENAULT CLIO BEBOP RL 1,9 L 65 CV IMMATRICULÉE DV-565-XF (ex 2687 ST 79)	15/07/1997	21828	9 528,06	9 528,06	0,00			
10110278	419	RENAULT MEGANE ESTATE 1,5 DCI 110CH IMMATRICULÉ AN-082-SD	30/08/2010	21828	16 148,39	16 148,39	0,00			
14100059	126	BENNE OM MITSUBISHI FUSO 5,5T IMMATRICULÉE DD-206-DS	10/04/2014	21828	92 290,00	64 603,00	27 687,00			
17110527	409	RENAULT KANGOO AUTHENTIQUE 1,2 L GPL IMMATRICULÉ DP-661-FS	31/12/2001	21828	10 665,00	10 665,00	0,00			
17110525	307	RENAULT KANGOO EXPRESS 1,2 L GPL IMMATRICULÉ DP-686-FS	31/12/2001	21828	10 979,20	10 979,20	0,00			
17110526	308	RENAULT KANGOO EXPRESS 1,2 L GPL IMMATRICULÉ DP-672-FS	31/12/2001	21828	10 979,20	10 979,20	0,00			
17110528	206	CITROEN JUMPER 35 LS 2,5 L D IMMATRICULÉ DN-296-YZ	30/06/2002	21828	22 011,85	22 011,85	0,00			
010680	412	RENAULT KANGOO AUTHENTIQUE 1,2 L GPL IMMATRICULÉ DW-549-CK	11/12/2002	21828	11 040,00	11 040,00	0,00			
020079	416	CITROEN SAXO 1,4 SX GPL IMMATRICULÉE BE-498-DH (ex 7754 TQ 79)	20/01/2003	21828	9 766,00	9 766,00	0,00			
10110142		RENAULT KANGOO IMMATRICULÉ DW-023-LB	11/02/2009	21828	14 023,50	14 023,50	0,00			

N° inventaire	Code parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Quantité sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
020001		Retourneur d'andain-komptech G26 011 - RDM 5002	24/10/2002	2158	285 963,60	285 963,60	0,00			
020069		Compacteur monobloc type dauphin 10 M3 RDM 7005- G26 012	12/05/2003	2158	19 462,51	19 462,51	0,00			
020247		Chargeuse compostière CATERPILLAR 936 RDM 3005	02/06/2004	2158	137 540,00	137 540,00	0,00			
13100160		Chariots pour collecte hippomobile	09/10/2013	2158	12 746,00	10 192,00	2 554,00			
020630		Caisson G26 007-Cadre supérieur avec filet + portes arrières	01/02/2006	21828	16 146,00	16 146,00	0,00			
020475		5 bennes amovibles 7 M3 RDM 6018, 6019, 6020 et 6021	31/05/2005	21828	7 642,44	7 642,44	0,00			
13100107		2 bennes amovibles	23/05/2013	21828	22 281,48	22 281,48	0,00	1 benne	11 140,74	0,00
020057		10 bennes ouvertes 25 M3 RDM 6055 à 6064	20/01/2003	2188	33 464,08	33 464,08	0,00	8 bennes	26 771,26	0,00
020074		2 bennes amovibles type GRV 15 M3-RDM 6053 et 6054	17/02/2003	2188	5 652,30	5 652,30	0,00			
020077		3 bacs amovibles 7m3 à chaîne RDM 6050, 6051 et 6052	31/01/2003	2188	4 649,40	4 649,40	0,00			
020635		30 bennes amovibles 30 M3 G27 275	30/01/2006	2188	106 743,00	106 743,00	0,00	21 bennes	74 720,10	0,00
N° inventaire	Code parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021	Quantité sortie partielle	Valeur d'origine	VNC au 27/09/2021
10100052		6 bennes amovibles 30 M3	30/04/2010	2188	22 209,72	22 209,72	0,00	1 benne	3 701,62	0,00
14110882		Epandeur à fumier ex CCPC	01/01/1999	2188	17 466,08	17 466,08	0,00			
17110662		15 bennes amovibles 30 M3 RDM 6031, 6036, 6037, 6038, 6043 et 6045	30/06/2002	2188	53 932,80	53 932,80	0,00	1 benne	3 598,85	0,00
000017		RENAULT CLIO IMMATRICULÉE BS-050-DW (ex 5138VT79)	31/12/1996	21828	8 994,49	8 994,49	0,00			
13110652		RENAULT TRAFIC IMMATRICULÉ CZ-932-AN (ex 687 CNK 59)	10/10/2013	21828	16 026,40	16 026,40	0,00			
TOTAL DU COMPTE 21828					1 211 779,68	1 049 463,24	162 316,44		11 140,74	0,00
TOTAL DU COMPTE 2188					244 117,38	244 117,38	0,00		108 791,83	0,00
TOTAL DU COMPTE 2158					472 179,16	469 396,12	2 783,04		0,00	0,00

ANNEXE 2 A LA DÉLIBÉRATION DU 27 SEPTEMBRE 2021

LISTE DES BIENS A SORTIR BUDGET ASSAINISSEMENT

N° inventaire	N° de parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021
020159	316	CITROEN JUMPY ECO 2 HDI IMMATRICULÉ DV-439-MS	07/12/2004	2182	14 978,41	14 978,41	0,00
TOTAL DU COMPTE 2182					14 978,41	14 978,41	0,00

ANNEXE 3 A LA DÉLIBÉRATION DU 27 SEPTEMBRE 2021

LISTE DES BIENS A SORTIR BUDGET REGIE SERVICE DES EAUX DU VIVIER

N° inventaire	N° de parc	Désignation	Date d'acquisition	Article	Valeur d'origine	Cumul amortissements au 27/09/2021	VNC au 27/09/2021
2010-02170		RENAULT KANGOO IMMATRICULÉ AR-282-CC	09/07/2010	2182	12 327,10	12 327,10	0,00
2010-02173		AMENAGEMENT INTERIEUR KANGOO	27/10/2010	2182	1 366,00	1 366,00	0,00
TOTAL Véhicule RENAULT KANGOO immatriculé: AR-282-CC					13 693,10	13 693,10	0,00
2002-02158		RENAULT KANGOO IMMATRICULÉ 513 TN 79	01/01/2002	2182	11 282,60	11 282,60	0,00
TOTAL DU COMPTE 2182					24 975,70	24 975,70	0,00

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires,

- Approuve le principe de cession auprès d'une casse agréée, en cas de vente aux enchères infructueuses.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C018-09-2021

Marchés Publics - Prévention, santé, sécurité - Approbation du marché de fourniture, réparation, nettoyage des vêtements haute visibilité pour les agents de la CAN (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature :
Ce marché se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire d'une durée de 4 ans sans minimum, ni maximum.
Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué à l'entreprise SILIUM pour un montant estimatif de 1 780 008,97 € HT soit 2 022 746,71 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C019-09-2021

Gestion des déchets - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les prestations de tri et de conditionnement des emballages et papiers en mélange (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de groupement de commandes avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) pour les prestations de tri et conditionnement des emballages et papiers en mélange ;
- Approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C020-09-2021

Gestion des déchets - Marché pour les prestations de transport, de tri et de conditionnement des emballages et papiers en mélange - Lancement de la consultation (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation pour les prestations de transport, de tri et de conditionnement des emballages et papiers en mélange.

Lot 1 : Transport des emballages et papiers en mélange :

Pour le transport, il s'agit d'acheminer les emballages et papiers en mélange collectés par la CAN jusqu'à un centre de tri. Ce lot 1 est programmé pour une durée ferme de 3 ans à compter du 7 mars 2022 et 2 tranches optionnelles de 6 mois chacune. Ce lot 1 se terminera donc au plus tard le 6 mars 2026.

Le montant estimatif annuel est de : **172 000 € HT** ;

Le montant maximum du lot 1 est de : **800 000 € HT**.

Lot 2 : Tri et conditionnement des emballages et papiers en mélange :

Pour le tri et conditionnement, la CAN souhaite, comme actuellement, constituer un Groupement de Commandes avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC), conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique par la signature d'une convention pour une mise en commun des tonnages à trier ayant pour objectif une meilleure maîtrise des coûts.

La CAN est chargée de la coordination de ce groupement de commandes pour la passation du lot 2 ; chaque collectivité assurera l'exécution de la partie du lot 2 qui la concerne.

Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) quant à lui, collecte environ 3 100 tonnes d'emballages sur son territoire.

Ce lot 2 est programmé pour une durée ferme de 2 ans et 6 mois (soit jusqu'au 29 septembre 2024) et de deux tranches optionnelles de 6 mois chacune. Ce lot 2 se terminera donc au plus tard le 29 septembre 2025.

Pour la CAN :

Le montant estimatif annuel est de : **1 300 000 € HT** ;

Pour le SMC (qui collecte annuellement environ 3100 tonnes d'emballages sur son territoire) :

Le montant estimatif annuel est de : **620 000 € HT** ;

Le montant maximum du lot 2 sur sa globalité pour les deux collectivités est de : **7 000 000 € HT**.

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les marchés et tous les documents en découlant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C021-09-2021

Gestion des déchets - Marché pour la collecte et le traitement des déchets de bois issus des déchèteries – Lancement de la consultation (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation du marché pour la collecte et le traitement des déchets du bois issus des déchèteries,

Ce marché est programmé pour une durée de 2 ans à compter du 7 mars 2022 et pourra être reconduit 1 fois pour la même durée. Sa durée maximale sera donc de 4 ans.

Le montant estimatif annuel est de :

- **Lot 1 : 104 300 € HT** ;

- **Lot 2 : 137 500 € HT**.

Le montant maximum du marché sur 4 ans est de :

- **Lot 1 Collecte : 600 000 € HT** ;

- **Lot 2 Traitement : 700 000 € HT**.

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C022-09-2021

Marchés Publics - SEVC - Approbation du marché portant sur des prestations d'exploitation du service d'eau potable (Monsieur Claude BOISSON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature :
Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué à la société SAUR.
Le montant estimatif du marché, s'établit comme suit :

Description	Montant en € HT	Montant en € TTC
Tranche ferme	596 537,20	715 844,64
Tranche optionnelle TO1a	35 416,58	42 499,90
Tranche optionnelle TO1b	26 562,44	31 874,92
Tranche optionnelle TO2a	24 711,25	29 653,50
Tranche optionnelle TO2b	18 533,44	22 240,13

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C023-09-2021

SEV - Évolution statutaire des emplois - Recrutement en droit privé (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte l'évolution statutaire proposée et la création des emplois en droit privé,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C024-09-2021

SEV - Adhésion à l'assurance chômage à titre révocable pour le personnel de droit privé de la Régie du Service des Eaux du Vivier (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la demande d'adhésion à titre révocable à l'assurance chômage pour les personnels de droit privé des SPIC eau potable de la CAN ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C025-09-2021

SEV - Adhésion au service inter-entreprises de santé au travail (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve selon les conditions précitées, l'adhésion au Service Inter-entreprises de Santé du Travail (SIST) départemental ;
- Autorise à cet effet le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C026-09-2021

SEV - Subvention pour les agents de droit privé pour accès à la restauration collective (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Instaure une subvention liée au repas pour les salariés de droit privé de la régie du Service des Eaux du Vivier ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C027-09-2021

SEV - Cadrage des congés pour les personnels de droit privé de la régie du SEV (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Uniformise les périodes de prise et d'acquisition des congés payés sur l'année civile permettant de conduire à une harmonisation et à une simplification des règles de gestion quel que soit le type d'absence pour l'ensemble des personnels employés au sein de la régie du service des eaux du vivier (congés payés légaux, fractionnement et RTT),
- Entérine la pause de congés payés uniquement par journée entière pour les agents de droit privé,
- Octroie des congés d'ancienneté pour les agents relevant du droit privé,
- Uniformise des congés spéciaux sur ceux du droit public à condition que ces dispositions relèvent du champ de la négociation collective et ne soit pas d'ordre public,
- Autorise les salariés de droit privé à bénéficier de 6 jours ouvrés pour soigner leur enfant malade âgé de moins de 16 ans (20 ans si handicapé), cette limite pouvant être doublée si le salarié exerce seul la charge de cet enfant et s'il travaille à temps plein,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C028-09-2021

SEV - Instauration d'un jour de carence en cas de maladie pour les agents de droit privé de la régie du service des eaux (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Fixe à un jour de carence le non-paiement du salaire des agents de droit privé en cas de maladie, sous réserve des clauses d'exclusion en vigueur ;
- Autorise le Président ou son Vice-Président Délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C029-09-2021

SEV - Indemnités pour enfants à charge - personnel de droit privé (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'instauration et le versement de l'indemnité pour les enfants à charge des agents sous statut de droit privé, salarié de la régie du Service des Eaux du Vivier à compter du 1^{er} novembre 2021,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents pour la mise en œuvre de cette attribution.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C030-09-2021

SEV - Astreinte pour les personnels de droit privé au sein de la régie du Service des Eaux du Vivier (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Instaure une astreinte pour les postes de son/ses services eau potable qui sont ou seront pourvus par des agents de droit privé ;
- Organise cette astreinte selon les mêmes modalités de fonctionnement que pour les agents de droit public ;
- Fixe sa rémunération et les récupérations éventuelles sur la même base que la base réglementaire pour les agents de droit public.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

C031-09-2021

Ressources Humaines - Règlement des horaires variables à la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement des horaires variables joint pour la Direction des Bibliothèques et de la Lecture publique.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C032-09-2021

Ressources Humaines - Attribution de logements et de véhicules de fonction (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services. Cette concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu, l'ensemble des charges afférentes au logement sera acquitté par le bénéficiaire ;
- Attribue un logement par convention d'occupation précaire avec astreintes en contrepartie du paiement d'une redevance d'occupation et des charges aux membres de l'équipe de Direction détachés sur emplois fonctionnels cités ci-dessous :
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Ressources ;
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Gestion technique ;
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Vie du territoire ;
- Attribue un véhicule par nécessité absolue de service au bénéfice des membres de l'équipe de Direction détaché sur emplois fonctionnels :
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général des Services de la CAN ;
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Ressources ;
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Gestion technique ;
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Vie du territoire ;
 - Madame et/ou Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la CAN, Responsable du Pôle Aménagement du territoire, développement durable et développement économique.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 4

Abstention : 1

Non participé : 0

C033-09-2021

Ressources Humaines - Convention de mise à disposition d'un agent de la CAN auprès de la Ville de Niort dans le cadre de la conduite d'opérations Politique de la Ville (Monsieur Gérard LABORDERIE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la CAN auprès de la Ville de Niort,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C034-09-2021

Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois (Madame Sonia LUSSIEZ)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois, figurant dans les tableaux des emplois proposés dans les annexes ci-dessous :

Annexe 1
Modification du tableau des emplois permanents

Emplois permanents - Suppressions

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
p r i n c i p a l	Direction Générale	Assistante de direction secrétariat élus et Direction Générale	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	-	100%	C	2	Postes existants sur autre grade
	Médiathèques	Agent de Bibliothèques	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/11/21
	Musées	Chef de service - Adjoint à la Direction	Attaché principal	-	100%	A	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/22
	CRD	Enseignant en percussion	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	-	25%	B	1	Mutation Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/11/21
	CRD	Enseignant basse électrique	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	75%	B	1	Mutation Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/11/21
	CRD	Enseignant accompagnateur piano	Assistant d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%	BA	1	Poste existant sur autre quotité
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Changement temps de travail à supprimer au 01/11/21
	Sports	Adjoint au chef de service	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	-	100%	B	1	Poste existant sur un autre grade à supprimer au 01/11/21
	Sports	Chargé d'accueil régisseur	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/22
	Sports	Chargé d'accueil	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/22
	Sports	Chargé d'accueil	Adjoint administratif - Adjoint technique	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/01/22
	Aménagement du territoire	Chargé(e) de gestion financière budgétaire ou comptable	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/12/21
	Aménagement du territoire	Instructeur des autorisations d'urbanisme	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	B	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/12/21

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P r i n c i p a l	Gestion des Déchets Ménagers	Agent de maintenance	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/12/21
	Gestion des Déchets Ménagers	Agent d'accueil des déchèteries	Adjoint technique	-	50%	C	1	Poste existant sur un autre grade Modification du temps de travail à supprimer au 01/12/21
	Gestion des Déchets Ménagers	Agent de collecte	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	-	100%	C	1	Poste existant sur un autre grade Mobilité interne
	Gestion des Déchets Ménagers	Chef(fe) de service	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Ingénieur principal	100%	BA	1	Poste existant sur un autre grade à supprimer au 01/12/21
	Gestion du Patrimoine	Chargé de propreté des locaux	Adjoint technique	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade à supprimer au 01/11/21
	Ressources Humaines	Gestionnaire de Carrières	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur un autre grade à supprimer au 01/12/21
T r a n s p o r t s	Transports	Technicien voirie et réseaux transports	Technicien	-	100%	B	1	Poste existant sur un autre grade à supprimer au 01/12/21

Emplois permanents - Créations

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P r i n c i p a l	Direction Générale	Assistante de direction	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	2	Postes existants sur autre grade
	Médiathèques	Agent de Bibliothèques	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade
	Musées	Chef de service - Adjoint à la Direction	Attaché	Attaché principal	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	CRD	Enseignant en percussion	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25%	BA	1	Poste existant sur autre grade
	CRD	Enseignant basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	75%	BA	1	Poste existant sur autre grade
	CRD	Enseignant son	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	18,75%	BA	1	Poste existant sur autre quotité
	CRD	Enseignant accompagnateur piano	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Professeur d'enseignement artistique hors classe	65%	BA	1	Poste existant sur autre quotité
	Communication interne	Assistant multimédia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ou Agent de maîtrise	100%	C	1	Création
	Sports	Educateur sportif	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	80%	B	1	Changement temps de travail
	Sports	Educateur sportif et Adjoint au chef de service	Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	Chargé d'accueil - entretien - régisseur	Adjoint administratif - Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	Chargé d'accueil - entretien	Adjoint administratif - Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	Chargé d'accueil - entretien	Adjoint administratif - Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade
	Aménagement du territoire	Coordonnateur (trice) budgétaire et comptable	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur un autre grade - changement d'organigramme
	Aménagement du territoire	Instructeur des autorisations d'urbanisme	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	2	Poste existant sur autre grade

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
P r i n c i p a l	Gestion des Déchets Ménagers	Agent de maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des Déchets Ménagers	Agent d'accueil des déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Modification du temps de travail
	Gestion des Déchets Ménagers	Géomaticien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise	Technicien Agent de maîtrise principal	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion des Déchets Ménagers	Chef(fe) de service	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Ingénieur principal	100%	BA	1	Poste existant sur un autre grade
	Gestion du patrimoine	Chargé de propreté des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Poste existant sur autre grade
	Ressources Humaines	Gestionnaire de Carrières	Rédacteur ou Technicien	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ou Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade
T r a n s p o r t s	Transports	Technicien voirie et réseaux transports	Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade

Annexe 2
Modification du tableau des emplois temporaires

Emplois temporaires - création pour l'année 2021

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
P r i n c i p a l	Direction Générale	Assistante de direction	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	1	-
	Gestion des Déchets Ménagers	Chef d'équipe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise	100%	C	1	Equipe transfert
	Gestion des Déchets Ménagers	Chef d'équipe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise	100%	C	1	Chargé de « haut de qual »
	Gestion des Déchets Ménagers	Agents de déchèteries	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	2	-
	CRD	Enseignant en percussion	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	25%	B	1	5h
	CRD	Enseignant piano	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	65%	B	1	13h
	CRD	Enseignant violon de gambe	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	25%	B	1	5h
	CRD	Enseignant en hautbois	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	25%	B	1	5h
	CRD	Enseignant guitare	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	75%	B	1	15h
	Musées	Chargé des collections	Attaché de conservation	-	100%	A	1	-
	SPORTS Complexe Venise Verte Patinoire	Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint technique ou Adjoint administratif	-	heures effectives	C	2	-
	SPORTS	Maître Nageur Sauveteur	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	100%	B	2	-

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C035-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Schéma de Développement Touristique Niort Agglo 2021 - 2026 (Madame Elisabeth MAILLARD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adoption du Schéma de Développement Touristique Niort Agglo 2021-2026 joint en annexe,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C036-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Versement d'une subvention à l'Université de Poitiers (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du bilan d'activité du Pôle Universitaire Niortais ;
- Autorise le versement, au titre de l'année 2021, d'une subvention de 600 000 € ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C037-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Convention de partenariat entre l'Etudiant et la CAN - Organisation de la 9^{ème} édition du Salon de l'Enseignement Supérieur le 13 novembre 2021 (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat ci-joint, entre l'Etudiant et la CAN, arrêtant, notamment, le montant de la participation financière de la CAN à hauteur de 75 000 € pour l'organisation de l'édition 2021 de ce Salon de l'Enseignement Supérieur et des Métiers,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C038-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Travaux pour l'accueil de l'enseignement supérieur au Centre Du Guesclin - Approbation de la convention de financement avec la Ville de Niort (Monsieur Jérôme BALOGE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de financement entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C039-09-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Tarification 2021 - 2022 des équipements communautaires (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les nouveaux tarifs et conditions de location pour les équipements immobiliers économiques ci-dessous. Cette nouvelle tarification sera effective à compter du 1^{er} octobre 2021 ;

Espace Niort TECH - Tarifs	A partir du 1er octobre 2021 et année 2022	
	€ HT	€ TTC
Coworkers nomades		
Occupation des locaux à la demi-journée		
1/2 journée (à l'unité)	6,67 €	8,00 €
1/2 journée (forfait de 10 unités à consommer sur 3 mois)	50,00 €	60,00 €
Occupation des locaux à la journée		
1 journée (à l'unité)	11,67 €	14,00 €
journée (forfait de 10 unités a consommer sur 3 mois)	103,33 €	120,00 €
Coworkers résidents		
Occupation des bureaux Startup 1, 2, 3, 4, et 5		
14HT/m ² / mois	14,00 €	16,80 €
Occupation des bureaux Pépinière (Bureaux 6, 7, 8, 9, 10)		
Année 1 d'occupation/m ² /mois	16,50 €	19,80 €
Année 2 d'occupation/m ² /mois	19,00 €	22,80 €
Année 3 d'occupation/m ² /mois	22,00 €	26,40 €
Salles de réunion		
Occupation espaces de rencontre (box 1.0 et 2.0 + bureau)		
1/2 journée	35,00 €	42,00 €
journée	70,00 €	84,00 €
Occupation salles de réunion <50m ² (salles : 3.0; Tetris; Nano; Big; Data; Bot et Web Conférence)		
1/2 journée	45,00 €	54,00 €
journée	90,00 €	108,00 €
Occupation salle de réunion >50m ² (salles : RDC; Big data; Cookie; Cloud; Tech; Pxl)		
1/2 journée	60,00 €	72,00 €
journée	120,00 €	144,00 €
Espaces Événementiels		
Occupation de l'espace événementiel à partir de 18h		
forfait	150,00 €	180,00 €
Services		
Photocopies (Prix à l'unité)		
couleur	0,15 €	0,18 €
noir et blanc	0,05 €	0,06 €
Accueil café (café/thé 30 personnes + jus de fruits et eau)		
	10,00 €	12,00 €
Box de créativité		
	10,00 €	12,00 €
Domiciliation*		
Tarif mensuel	35,00 €	42,00 €

Domiciliation : Tarif applicable aux entreprises non résidentes à Niort TECH et à celles non accompagnées dans le cadre d'une démarche d'incubation ou d'accélération*

Tarif à compter du 01/10/2021

Pour la pépinière d'entreprises :

Location contractuelle	1ère Année		2ème année		3ème année	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Charges m²/an	90,00	106,00	115,00	138,00	140,00	168,00
Accès aux services m²/an	40,00	48,00	40,00	48,00	40,00	48,00
Loyer m²/an	38,00	45,60	43,00	51,60	48,00	57,60
Total m²/an	168,00	201,60	198,00	237,60	228,00	273,60

Prestations pépinière d'entreprises :

Location Court Terme /m²	1 journée		1 semaine		1 mois	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	2,00	2,40	7,00	8,40	20,00	24,00
Communications	Voir délibération du 7 juillet 2008					
Photocopies (prix à l'unité)	HT	TTC				
Photocopies couleurs	0,15	0,18				
Photocopies noir et blanc	0,05	0,06				
Domiciliations	HT		TTC			
Adresse professionnelle et suivi du courrier	35		42,00			
Location salle de réunion (35 m²) / jour	HT		TTC			
	60,00		72,00			

Coworking :

Occupation des locaux	HT	TTC
1/2 journée (à l'unité)	6,67	8,00
1 journée (à l'unité)	11,67	14,00
à la semaine	45,00	54,00
au mois	190,00	228,00

Entreprises nouvellement créées (moins de 6 mois)	Pour mémoire Rappel des Tarifs du 01/01/2020 au 31/12/2020		Nouveaux Tarifs à compter du 01/10/2021	
	€ H.T.	€ T.T.C. 20%	€ H.T.	€ T.T.C. 20%
Occupation des locaux (par m² et par mois)				
Première année	3,02	3,62	3,02	3,62
Deuxième année	3,26	3,91	3,26	3,91
Troisième année	3,65	4,38	3,65	4,38

Durée de location limitée à trois ans

Contrats résidents en Pépinière d'entreprise	Pour mémoire Rappel des Tarifs du 01/01/2020 au 31/12/2020		Nouveaux Tarifs à compter du 01/10/2021	
	€ H.T.	€ T.T.C. 20%	€ H.T.	€ T.T.C. 20%
Occupation des locaux (par m² et par mois)				
Bureau meublé, charges comprises	12,40	14,88	12,40	14,88
Atelier partie bureau, hors charges	5,30	6,36	5,30	6,36
Atelier, partie atelier, hors charges				
Bureau partagés : autre tarification				
Bureau avec postes permanents partagés : tarif par poste de travail / mois, charges comprises	136,50	163,80	136,50	163,80
Contrats résidents en Hôtel d'entreprise	€ H.T.		€ T.T.C. 20%	
Occupation des locaux (par m² et par mois)				
Bureau meublé, charges comprises	16,40	19,68	16,40	19,68
Atelier, hors charges	7,80	9,36	7,80	9,36
Bureau partagés : autre tarification				
Bureau avec postes permanents partagés : tarif par poste de travail / mois, charges comprises	181,00	217,20	181,00	217,20
Bureau à temps partagé (tarif par temps d'occupation)				
Pour les entreprises en phase de démarrage (charges comprises)				
Bureau à la demi-journée	8,00	9,60	8,00	9,60
Bureau à la journée	16,00	19,20	16,00	19,20
Bureau 2,5 jours/ semaine	40,00	48,00	40,00	48,00
Bureau à la semaine	80,00	96,00	80,00	96,00
Bureau au mois				
Bureau le week-end	24,00	28,80	24,00	28,80
Pour les têtes de réseaux (charges comprises)				
Bureau à la demi-journée	10,00	12,00	10,00	12,00
Bureau à la journée	20,00	24,00	20,00	24,00
Bureau 2,5 jours/ semaine	50,00	60,00	50,00	60,00
Bureau à la semaine	100,00	120,00	100,00	120,00
Bureau au mois				
Bureau le week-end	40,00	48,00	40,00	48,00
Location de salle de réunion à des non-locataires de l'ESSentiel				
Demi-journée	100,00	120,00	100,00	120,00
Journée	150,00	180,00	150,00	180,00
Photocopies (prix à l'unité)				
Photocopies couleurs	0,15	0,18	0,15	0,18
Photocopie noir et blanc	0,05	0,06	0,05	0,06

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C040-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 10 639 m² environ sur le Parc d'Activités « Le Luc – Les Carreaux » (Echiré) à la société GONNIN-DURIS (Modificatif de la délibération du 16 novembre 2020) (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la vente à la Société GONNIN-DURIS, représentée par M. Cyril MOREAU, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 10 639 m² environ, situé sur le PA "Le Luc – Les Carreaux" (Echiré/Saint-Gelais), selon les modalités de cession initiales :

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
N219	10 639 m ²	2,07 €	22 022,73 €	20,00 €	212 780,00 €	190 757,27 €	38 151,45 €	250 931,45 €

- Prolonge le délai de signature de la promesse de vente jusqu'au 31 décembre 2021,
- Précise que les autres mentions des délibérations des 16 décembre 2019 et 16 novembre 2020, non contraires, restent applicables,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C041-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 3 739 m² environ sur le Parc d'Activités « Le Luc – Les Carreaux » (Echiré) à la SARL MB2 (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SARL MB2, représentée par Messieurs Alexis MOREAU et Vivian BARGEOLLE, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 3 739 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Le Luc - Les Carreaux" (Zone du Luc à Echiré), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
ZH206	3 739 m ²	15,08 €	56 384,12 €	25,00 €	93 475,00 €	37 090,88 €	7 418,18 €	100 893,18 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 93 475,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 100 893,18 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 93 475,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 7 418,18 €) ;

- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C042-09-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 1 464 m² environ sur le Parc d'Activités « Les Pierrailleuses » (Granzay-Gript) à la société POUJOLAT (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la Société POUJOLAT, représentée par Monsieur Jean-François BENOT, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, la parcelle cadastrée ZR71 (1 464 m² environ), située sur le Parc d'Activités "Les Pierrailleuses" (Granzay-Gript), selon les modalités de cession précisées ci-dessous : L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
ZR71	1 464 m ²	2,00 €	2 928,00 €	25,00 €	36 600,00 €	33 672,00 €	6 734,40 €	43 334,40 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 36 600,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 43 334,40 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 36 600,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 6 734,40 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, Cahier des Charges de Cession de Terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C043-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 223 m² environ sur le Parc d'Activités « Mendès-France » (Niort) à l'entreprise Gaillard Automobiles (Modificatif de la délibération du 16 novembre 2020) (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la vente à l'entreprise GAILLARD AUTOMOBILES, représentée par Alexandre BODIN, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 2 223 m² environ, situé à Niort, sur le Parc d'Activités "Mendès-France", selon les modalités de cession initiales :

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
Parcelle ZX 156	2 223 m ²	4,03 €	8 958,69 €	50,00 €	111 150,00 €	102 191,31 €	20 438,26 €	131 588,26 €

- Prolonge le délai de signature de la promesse de vente jusqu'au 31 mars 2022,
- Précise que les autres mentions de la délibération du 16 novembre 2020, non contraires, restent applicables,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C044-09-2021**Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 5 268 m² environ sur le Parc d'Activités « Pôle Sports » (Niort) à la SARL DSI Automobiles (Modificatif de la délibération du 14 décembre 2020) (Monsieur Gérard LEFEVRE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la vente à la SARL DSI AUTOMOBILES, représentée par Dimitri SIONNET, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, d'un terrain de 5 268 m² environ, situé à Niort, sur le Parc d'Activités "Pôle Sports", selon les modalités de cession initiales :

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
HK39 HK41 HK43	5 268 m ²	75,00 €	395 100,00 €	79 020,00 €	474 120,00 €

- Prolonge le délai de signature de la promesse de vente jusqu'au 31 mars 2022,
- Précise qu'à l'issue de l'opération de bornage, la contenance cadastrale de l'emprise à céder est de 5 246 m², et que le prix de vente de 75,00 € HT/m² sera appliqué à la surface vendue définitive,
- Précise que les autres mentions de la délibération du 14 décembre 2020, non contraires, restent applicables,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C045-09-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Vente d'un terrain de 2 083 m² environ sur la ZAE « L'Abbaye » (Saint-Maxire) à l'EIRL Maxime Parrot (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à l'EIRL MAXIME PARROT, représentée par Monsieur Maxime PARROT, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 2 083 m² environ, situé sur la ZAE "L'Abbaye" (Saint-Maxire), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Parcelles	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
AE42 AE43	2 083 m ²	5,69 €	11 852,27 €	10,00 €	20 830,00 €	8 977,73 €	1 795,55 €	22 625,55 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 20 830,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 22 625,55 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 20 830,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 1 795,55 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions des règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain (lorsqu'ils existent) et Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle, en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C046-09-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Protocole transactionnel avec le groupe FRAIKIN (Monsieur Gérard LEFEVRE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme la transaction à intervenir avec le groupe FRAIKIN et l'indemnité à verser pour un montant de 120 000,00 € selon le projet ci-joint,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le protocole transactionnel ci-dessus visé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C047-09-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Signature d'une convention de partenariat avec La Rochelle Technopôle et déploiement du dispositif PULPE (Monsieur Jérôme BALOGE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat entre la CAN et La Rochelle Technopole pour la mise à disposition du dispositif PULPE (ingénierie, propriété intellectuelle, marque et outil de gestion de l'appel à projets),
- Approuve le versement en contrepartie d'une subvention de 5 000 € à La Rochelle Technopole tel que mentionné dans cette convention de partenariat,
- Approuve le règlement du dispositif PULPE porté par la CAN,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C048-09-2021

Développement Economique Emploi Enseignement Supérieur - Économie Sociale et Solidaire (ESS) édition 2021 du Forum National de l'ESS et de l'Innovation Sociale à Niort (Madame Lucy MOREAU)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la CRESS Nouvelle Aquitaine une subvention de 80 000 € pour l'organisation du Forum national de l'ESS et de l'Innovation sociale 2021,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer tous documents afférents à l'application de la convention de partenariat.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C049-09-2021

Sports - Règlements intérieurs et Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours pour les équipements du complexe sportif de la Venise Verte (Monsieur Philippe MAUFFREY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement intérieur du Complexe Sportif de la Venise Verte, de la patinoire, de la salle omnisports et des tribunes du stade René Gaillard ;
- Approuve le P.O.S.S. de la patinoire ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C050-09-2021

Transports et Mobilité - Rapport du délégataire du service public des transports de l'agglomération pour l'année 2020 (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport du délégataire du service public des transports de l'Agglomération pour l'année 2020.

C051-09-2021

Transports et Mobilité - Affectation des recettes issues des forfaits post stationnement suite à la mise en place de la réforme du stationnement - Convention avec la commune de Niort (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative à l'affectation des recettes issues du forfait post stationnement entre la commune de Niort et la CAN jointe en annexe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 1

Abstention : 0

Non participé : 0

C052-09-2021

Transports et Mobilité - Dépôt des transports - Ajout à la délibération de validation du programme de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du site (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation et l'extension du site du dépôt des transports.

Aux missions qui seront confiées à cette maîtrise d'œuvre, il convient de rajouter une mission complémentaire d'E.X.E. : Etudes d'Exécutions (partielles).

Les missions confiées à la maîtrise d'œuvre s'établissent à présent comme suit :

- les éléments d'une mission de base,
- les missions complémentaires suivantes :
 - o MC 1 : Notice de fonctionnement,
 - o MC 2 : Mission Système de Sécurité Incendie (SSI),
 - o MC 3 : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC),
 - o MC 4 : Assistance dans le choix des équipements et matériels spécifiques à l'exploitation,
 - o MC 5 : Etudes d'Exécutions (partielles) (E.X.E).

Les autres éléments de la délibération du 12 avril 2021 restent inchangés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C053-09-2021

Transports et Mobilité - Marché de mise à disposition de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire - Abris voyageurs pour le réseau des transports urbains - Avenant n°3 : prorogation du marché (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la Ville de Niort à signer l'avenant n°3 au marché avec la société JC Decaux pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 juillet 2023.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 4

Abstention : 0

Non participé : 0

C054-09-2021

Transports et Mobilité - Station d'avitaillement bioGNV - Validation du programme technique du marché public global de performance (modification de programme) (Monsieur Alain LECOINTE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme technique de la station d'avitaillement bioGNV ;
Suites aux échanges avec notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage lors de l'élaboration du DCE de la consultation du MPGP, un certain nombre de points du programme ont dû être modifiés ou précisés ; il s'agit notamment :
 - du positionnement de la charge rapide ;
 - du fait qu'un poste Haute Tension niveau A (HTA) soit déjà réalisé et sa localisation ;
 - de la pression d'entrée exacte et du positionnement de la logette GRDF ;
 - des travaux VRD relatifs à la réalisation d'une zone de remisage provisoire (jusqu'à la construction du nouveau dépôt) ;
 - du planning global de l'opération recalé et mis en parallèle du planning de l'opération du dépôt de bus.

Les autres éléments de la délibération du 12 avril 2021 restent inchangés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C055-09-2021

Transports et Mobilité - Mobilités actives - Demande de subventions - Étude pré-opérationnelle Magné / Bessines / Niort (Noron) (Madame Anne-Sophie GUICHET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer la convention de financement avec l'Etat jointe en annexe,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer les éventuelles autres demandes de cofinancement pour la réalisation opérationnelle de ce projet.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C056-09-2021

Transports et Mobilité - Offre de vélos en libre-service - Modification du plan de financement - Demande de subventions auprès de la DSIL, de l'ADEME et de l'Union Européenne (Madame Anne-Sophie GUICHET)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES EN euros HT		RECETTES EN euros HT		
Investissement et déploiement	233 430,00	Investissement et déploiement	Subvention ADEME	25 000,00
			Subvention DSIL	58 800,00
			REACT EU	102 944,00
			Autofinancement CAN	46 686,00
TOTAL HT	233 430,00	TOTAL HT		233 430,00

- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents et engagements afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C057-09-2021

Conservatoire - Convention de partenariat avec le CSC Grand Nord pour la poursuite de l'atelier cuivres en 2021/2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la continuation de cet atelier « cuivres », en partenariat avec le Centre Socio-Culturel Grand Nord ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document s'y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C058-09-2021

Conservatoire - Convention de partenariat avec les communes d'Echiré et Saint-Maxire pour la poursuite de l'activité danse en 2021/2024 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la nouvelle convention de partenariat 2021/2024 avec les communes d'Echiré et de Saint-Maxire ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer ainsi que tout document s'y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C059-09-2021

Médiathèques - Soutien à manifestation à rayonnement d'agglomération et attractivité du territoire - Festival Nouvelle(s) Scène(s) (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association Nouvelle(s) Scène(s) sur les crédits prévus au BP 2021 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C060-09-2021

Médiathèques - Soutien à manifestation à rayonnement d'agglomération et attractivité du Territoire - Niort Jazz Festival (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 euros sur les crédits prévus au BP 2021 à l'association Jazz à Niort ,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C061-09-2021

Médiathèques - Soutien à manifestation à rayonnement d'agglomération et attractivité territoriale Panique au dancing (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 euros sur les crédits prévus au BP 2021 à la Compagnie Volubilis
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C062-09-2021

Musées - Tarifs d'accès aux activités des musées pour l'année 2022 (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide les tarifs proposés pour les musées selon la grille tarifaire annexée ci-dessous :



Musées		Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
Entrées individuelles			
Moins de 25 ans		gratuit	gratuit
Un Musée (inclus mise à disposition des supports de lecture des parcours numériques)		5,00	5,00
Deux Musées (valable 1 an pour le 2ème Musée à partir de la date d'achat) - inclus mise à disposition des supports de lecture des parcours numériques Gratuité le 1er dimanche de chaque mois		7,00	7,00
Gratuité pour : Adhérents association des Amis des Musées de Niort, Encadrants de groupes scolaires ou de centres de loisirs, Guides touristiques agréés par le ministère de la Culture, Enseignants dans le cadre de la préparation de visites scolaires uniquement en lien avec le service pédagogique des musées, Professionnels du Tourisme et Journalistes sur présentation de leur carte professionnelle, Conservateurs du patrimoine (ou assimilés) sur présentation de leur carte ICOM ou de l'AGCCPF, Donateurs, Chercheurs de travaux sur les collections - prêteurs d'œuvres dans le cadre et sur la durée de l'exposition temporaire - bénéficiaires du RSA (revenu solidarité active) résidant sur la CAN sur présentation d'un justificatif. Dispositif Escapades 79 : sur présentation du coupon si accompagné d'une personne payant plein tarif - confiercier intervenant au Musée le jour ou lendemain de sa prestation - billetterie et médiation pour délégations officielles villes jumelées des communes CAN - accompagnateurs groupes publics "empêchés" physiquement, psychologiquement, sociologiquement, en lien avec la démarche accessibilité (maisons de retraite, centres pénitentiaires, centres socioculturels...) - accompagnateur majeur d'un enfant de 3 à 5 ans en animation au Musée			
Lot annuel d'entrées gratuites dans le cadre d'opérations de valorisation avec les médias (estimé à une vingtaine)			
Conférence : tarif applicable à partir de 12 ans si coût de la manifestation < ou = à 500 euros ttc		5,00	5,00
Conférence : tarif applicable à partir de 12 ans si coût de la manifestation > à 500 euros ttc		10,00	10,00
Spectacle, animation spécifique (dont visite guidée théâtralisée) tarif applicable à partir de 12 ans, si coût de la manifestation < ou = à 500 euros ttc, <u>en sus du droit d'entrée.</u>		5,00	5,00
Spectacle, animation spécifique (dont visite guidée théâtralisée) tarif applicable à partir de 12 ans, si coût de la manifestation > à 500 euros ttc, <u>en sus du droit d'entrée.</u>		10,00	10,00
TARIF REDUIT			
Un Musée (inclus mise à disposition support type android pour lecture parcours numériques)		4,00	4,00
Deux Musées (valable 1 an pour le 2ème Musées à partir de la date d'achat) - inclus mise à disposition support type android pour lecture parcours numériques tarif réduit pour : les groupes de 6 personnes payantes minimum (par personne) le détenteur du PASS PATRIMOINE (ou du ticket du site partenaire : musées Bernard d'Agesci et Donjon, châteaux Coudray Salbart et Mursay) à partir du 2e site visité ou du 1er site si acheté à l'office de tourisme communautaire, l'accompagnateur d'un enfant en animation au Musée, ou d'un jeune présentant la carte membre du club Petit Léonard (partenariat) les salariés des collectivités ou d'entreprises situées sur la CAN par l'intermédiaire respectivement de leur comité des œuvres sociales, ou de leur comité social et économique (CESE) ou réseau de coopération entre CESE (type CEZAM) : proposition à compter du 1er janvier 2022		6,00	6,00
PASS individuel pour accès illimité au Musées, Donjon et expositions temporaires valable 1 an à partir de la date d'achat - inclus mise à disposition support type android pour lecture parcours numériques)			
Tarif hors CAN		20,00	20,00
Tarif bleu		15,00	15,00
Tarif vert		7,00	7,00
Tarif jaune		5,00	5,00



Musées		Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
<i>Visites guidées - animations</i>			
Groupes			
Groupes scolaires maternelles et élémentaires CAN sans atelier, y compris temps d'activités périscolaires		0,00	0,00
Groupes scolaires maternelles et élémentaires CAN (par médiatrice mobilisée selon nombre défini à la réservation) avec atelier, y compris sur temps d'activités périscolaires		30,00	30,00
Groupes scolaires hors CAN (par médiatrice mobilisée selon nombre défini à la réservation) et groupes scolaires CAN : collèges, lycées, enseignement supérieur, sans atelier, y compris temps d'activités périscolaires		30,00	30,00
Groupes scolaires hors CAN (par médiatrice mobilisée selon nombre défini à la réservation) et groupes scolaires CAN : collèges, lycées, enseignement supérieur, avec atelier, y compris temps d'activités périscolaires		50,00	50,00
Prêt d'une mallette pédagogique aux écoles élémentaires ou collèges du territoire de la CAN (prêt sur 1 mois)		tarif applicable à partir d'octobre 2021	20,00
Prêt d'une mallette pédagogique aux écoles élémentaires ou collèges situés hors CAN (prêt sur 1 mois)			40,00
précisions : les groupes scolaires bénéficient de la totale gratuité pour leurs visites libres (pas de droit d'entrée) - les mêmes dispositions tarifaires s'appliquent aux IME (Instituts médico éducatifs)			
Centres de loisirs ou assimilés (par médiatrice mobilisée - goûter non compris) - avec ou sans atelier		40,00	40,00
Autres types de groupes (par médiatrice mobilisée selon nombre défini à la réservation - le tarif d'entrée individuel est appliqué en sus)		60,00	60,00
Animations avec inscriptions individuelles			
inscription individuelle pour Art au menu : le tarif applicable est celui de l'entrée individuelle aux musées			
inscription individuelle (en sus du tarif d'entrée applicable - à partir de 12 ans)		2,00	2,00
Animations famille			
tarif d'entrée individuel applicable			
kit médiation, tarif applicable à chaque enfant		2,00	2,00
Avec accompagnement d'une médiatrice, en sus du tarif d'entrée applicable - forfait pour la famille		4,00	4,00
Chasse au trésor			
tarif d'entrée individuel applicable			
forfait individuel à partir de 12 ans		5,00	5,00
Jeune public hors temps scolaire			
Anniversaires (par enfant - maximum 12 enfants - goûter compris) - tarif bleu et hors CAN		10,00	10,00
Anniversaires (par enfant - maximum 12 enfants - goûter compris) - tarif vert		6,00	6,00
Anniversaires (par enfant - maximum 12 enfants - goûter compris) - tarif jaune		4,00	4,00
Inscription individuelle (goûter compris) pour Vacances aux musées		6,00	6,00
Locations des espaces et prestations associées			
Salle de conférence - auditorium			
CNFPT : gratuité pour les formations en lien avec les missions d'un Musées de France - AMIS DES MUSEES : gratuité pour les conférences			
Entreprises, organismes de formation, particuliers, associations, collectivités territoriales, établissements publics...			
4 heures en journée		250,00	250,00
4 heures en journée hors CAN		400,00	400,00
au-delà de 4 heures jusqu'à 8 heures en journée ou location en soirée (après 17h)		400,00	400,00
au-delà de 4 heures jusqu'à 8 heures en journée ou location en soirée (après 17h) hors CAN		600,00	600,00
Espace traiteur, grand hall ou cours intérieure/extérieure			
cocktail en journée (selon les horaires d'ouverture du musée)		400,00	400,00
cocktail en journée hors CAN (selon les horaires d'ouverture du musée)		500,00	500,00
cocktail en soirée (jusqu'à 23h, au-delà tarif doublé)		500,00	500,00
cocktail en soirée hors CAN (jusqu'à 23h, au-delà tarif doublé)		600,00	600,00
café d'accueil		50,00	50,00
café d'accueil hors CAN		100,00	100,00
Grand hall, cour intérieure et/ou extérieure, espace de réunion / HORS cocktail			
CAN		200,00	200,00
hors CAN		250,00	250,00

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
<i>Locations de matériel</i>		
Location de matériel d'exposition		
Vitrines-tables ou-vorticales		
Par vitrine et par jour	10,00	plus de prêt de vitrines
Par vitrine et par semaine	45,00	
Grilles caddies		
Par grille et par jour	3,00	3,00
Par grille et par semaine	15,00	15,00
<i>L'emprunteur assure le transport aller-retour du matériel loué.</i>		
<i>Cas exceptionnel où la C. A. N. devrait assurer le transport : prix du kilomètre selon taux indemnités fixé par arrêté ministériel</i>		
<i>Ces forfaits ne comprennent pas les frais d'assurance qui restent à la charge de l'emprunteur. Exonération pour les communes de la CAN</i>		
<i>Droits d'utilisation de documents et visuels à des fins d'édition</i>		
Envoi sous format numérique sans support	20,00	20,00
Envoi sous format numérique avec support	30,00	30,00
Tirage papier (format A3 maximum)	étudié selon le format	20,00
<i>exonération de ces droits pour les Musées, les services d'archives, les recherches universitaires ou pour toute demande contribuant à valoriser les œuvres</i>		
<i>Autres prestations</i>		
Frais de port pour l'envoi de catalogues et publications diverses vendus par les Musées : selon tarif postal en vigueur		
<i>Vente de bijoux</i>		
boucles d'oreilles "agle" argent	30,00	30,00
Broche "agle" argent	20,00	épuisé
Epingle cœur vendéen argent	20,00	20,00
Epingle cœur vendéen or	35,00	épuisé

Une remise de 10% du prix de vente public des bijoux est consentie aux dépositaires (Musées, boutiques de musées, associations culturelles, collectivités territoriales, professionnels de la bijouterie)

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
<i>Vente d'autres produits</i>		
1- robes princesse et petite reine, en 2 couleurs et différentes tailles	19,00	19,00
3- tuniques chevalier, en différentes couleurs et tailles	10,00	10,00
4- tunique chevalier modèle luxe	12,00	12,00
5- bouclier	10,00	10,00
6- épée	10,00	10,00
7- miroir	6,00	6,00
8- hache double lame	10,00	10,00
9- fléau d'arme	10,00	10,00
10- carnet à dessin personnalisé	6,90	6,90
12- maquette machine médiévale	40,00	40,00
13- mini porte monnaie	9,90	9,90
14- porte étiquette bagage	9,90	9,90
15- porte clé avec jeton caddie	7,90	7,90
16- mini étui à stylo	9,90	9,90
17- écritoire pocket	17,90	17,90
18- coffret présentoir 3 pièces	134,90	134,90
19- stylo bille gainé cuir	29,90	29,90
20- aimant oiseaux	3,90	3,90
21- marque page	0,80	0,80
22- aimant rebordé	2,90	2,90
23- aimant glass	3,90	3,90
24- mug céramique	6,90	6,90
25- crayon	2,00	2,00
26- bloc note	4,90	4,90
27- porte clé petit livre	3,50	3,50
28- jeu rubiks	14,90	14,90
29- bourse	5,00	5,00
30- capuchon cotte de maille	5,00	5,00
31- hache de bourreau	10,00	10,00
32-toupie	8,50	8,50
33- ceinture porte épée	7,50	7,50
34- lance	13,00	13,00
35-merelle	10,00	10,00
36- petit cheval à roulette	15,00	15,00
37-bandana de pirate	7,00	7,00
38- carnet de note	5,90	5,90
39-porte-clief tournant	5,50	5,50
40-stylo en coffret	9,50	9,50
41-pack de 7 gommes	6,50	6,50
42-gomme à l'unité	1,00	1,00
43-essui lunettes	5,90	5,90
44-puzzle tube	5,90	5,90
45-miroir de poche	7,90	7,90
46-CD Tolbecque "Le son des musiques anciennes"	17,90	17,90
47-lot Tolbecque : le CD + le livre	24,90	24,90
48-Peluche cout entre 0,50€ HT et 4,50€ HT	8,90	8,90
49-Peluche cout entre 4,60€ HT et 8,50€ HT	12,90	12,90
50-Peluche cout entre 8,60€ HT et 12,50€ HT	16,90	16,90
51-Peluche cout entre 12,60 et 16,50€ HT	22,90	22,90
52-Robe Alienor	29,90	29,90
53-Tresse velour	5,90	5,90
54-Henin	7,90	7,90
55-Coffre médiévale	7,90	7,90
56-Catapulte en modèle réduit	14,90	14,90
57-Arbalète et ses flèches	22,90	22,90
58-Epée longue	11,90	11,90
59-Pot à crayon	6,90	6,90
60-Tunique avec corde	18,90	18,90

Catalogues et publications (sur supports papier ou numérisé)

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
Prix de vente des catalogues et publications édités en interne et en externe		
Livret pour visites libres (pour individuel et groupe)	0,50	0,50
Coût de revient unitaire inférieur ou égal à 2 euros TTC	2,00	2,00
Coût de revient unitaire supérieur à 2 euros TTC et inférieur ou égal à 5 euros TTC	5,00	5,00
Coût de revient unitaire supérieur à 5 euros TTC et inférieur ou égal à 8 euros TTC	8,00	8,00
Coût de revient unitaire supérieur à 8 euros TTC et inférieur ou égal à 12 euros TTC	12,00	12,00
Coût de revient unitaire supérieur à 12 euros TTC et inférieur ou égal à 16 euros TTC	16,00	16,00
Coût de revient unitaire supérieur à 16 euros TTC et inférieur ou égal à 20 euros TTC	20,00	20,00
Coût de revient unitaire supérieur à 20 euros TTC et inférieur ou égal à 24 euros TTC	24,00	24,00
Pour toutes les autres productions ayant un prix unitaire supérieur à 24 euros TTC, une délibération sera prise ponctuellement.		
Vente carte postale		
à l'unité	1,00	1,00
par 5 (5 pour le prix de 4)	4,00	4,00
par 10 (10 pour le prix de 7)	7,00	7,00
carte postale ancienne	0,10	0,10
Vente affiches et posters		
"à l'unité"	2,00	2,00
Catalogues en vente à la Boutique		
1- L'habitat protohistorique du Coteau de Montigné, à Coulon Travaux 1978, par JP PAUTREAU - 38 pages, 3 illustrations en couleur Extrait du Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres	0,50	0,50
2- Des images d'aujourd'hui, tome II Niort 1980 32 pages, 12 illustrations en noir et blanc, couverture en couleur	0,50	0,50
3- Des images d'aujourd'hui, tome III Niort 1983 32 pages, 35 illustrations en noir et blanc - couverture en couleur	0,50	0,50
4- Des images d'aujourd'hui, tome IV Niort 1985 20 pages, 15 illustrations en noir et blanc - couverture couleur	1,00	1,00
10- A vos marques, le sport à Niort de 1890 à 1930 Niort 1985 32 pages, 23 photos sépias - couverture couleur	1,00	1,00
11- Bernard CAZAUX, peintre Niort 1985 16 pages, 4 illustrations couleur - couverture couleur	1,00	1,00
12- "Richard Texier", peintre contemporain Niort, 1985; 80 pages, 31 photos noir et blanc, 20 photos couleurs, couverture illustrée couleur.	4,00	4,00
13- "Instruments de musique traditionnels du monde entier" Niort, 1986 52 pages, 59 photos noir et blanc, couverture couleur pelliculée.	4,00	4,00
14- "Aristide Cailaud", quarante années de création Niort, 1986 108 pages, 34 photos noir et blanc, 22 photos couleurs, couverture illustrée couleur.	5,00	5,00
15- "Simone et Henri Jean", la gravure dans tous ses états Niort, 1986 - 1987 68 pages, 27 photos noir et blanc, 5 photos couleurs, couverture illustrée couleur.	2,00	2,00
16- "Jean-Marie del Moral", les temps du peintre, photographies Niort, 1987 99 pages, 50 photos noir et blanc, 3 photos couleurs, couverture illustrée couleur	4,00	4,00

Une remise de 33% du prix de vente public des catalogues est consentie aux professionnels revendeurs de biens culturels ou d'objets et œuvres d'art comme les Musées, galéristes, antiquaires, associations agréées etc... ainsi qu'aux artistes concernés par ces publications
(remise de 50% appliquée sur le prix de vente public des catalogues et publications, dès lors que l'édition de ces catalogues date de plus de cinq années : les prix indiqués incluent cette réduction)

Catalogues et publications

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
18- "Fête de la Gravure", 1er Salon International de la Gravure Niort, 1989 171 pages, 51 photos noir et blanc, 21 photos couleurs, couverture illustrée couleur	8,00	8,00
19- "Suite des tapisseries des Droits de l'homme", d'après les cartons de Richard TEXIER Niort, 1989 46 pages, 27 photos noir et blanc, 11 photos couleurs, couverture pelliculée illustrée couleur	4,00	4,00
20- "Dominique BALOGÉ" Niort, 1989-1990 32 pages, 25 photos noir et blanc, couverture illustrée couleur	4,00	4,00
21- "Robert MALAVAL" - Paillettes et pastels, 1973-1980 Niort, 1989-1990 88 pages, 52 photos couleurs, 9 photos noir et blanc, couverture couleur pelliculée	8,00	8,00
23- Bernard PALISSY - "Mythe et réalité" Saint-Jean d'Angély, 1990 161 pages, 15 photos couleurs, 99 photos noir et blanc, couverture illustrée couleur	11,00	11,00
24- Marcel Gromaire "oeuvre tissée" Toulouse, 1991 1 photos noir et blanc, 11 photos couleurs.	4,00	4,00
26- John-Franklin KOENIG, œuvres des années 1980 Niort, 1991 65 pages, 33 photos couleurs, 1 photo noir et blanc, couverture couleur pelliculée	4,00	4,00
28- Yves Phelippot, "chant vertical", photographies Niort, 1991 - 10 photos couleurs	4,00	4,00
29- "Peintres luxembourgeois d'aujourd'hui" Niort 1991 65 pages, 31 photos couleurs	2,00	2,00
30- "Sites choisis" Niort, 1991 93 pages, 38 photos noir et blanc, 12 photos couleurs.	11,00	11,00
32- "Les bijoux traditionnels poitevins" par Christian GENDRON Catalogue des collections publiques du Poitou-Vendée - Niort 1992 180 pages, 470 photos noir et blanc, 39 photos couleurs - couverture illustrée couleur	14,00	14,00
34- Robert Wogensky, "30 ans de tapisseries" Niort, 1992 24 pages, 4 photos noir et blanc, 8 photos couleurs, couverture pelliculée illustrée en couleurs.	4,00	4,00
35- Gérard Schneider, œuvres de 1916 à 1986 Niort, 1992 63 pages, 2 photos noir et blanc, 30 photos couleurs.	4,00	4,00
37- "Fabrice PENAUX", ateliers pluriels Niort, 1993 - Peinture contemporaine 55 pages, 3 photos noir et blanc, 65 photos couleurs	8,00	8,00

Une remise de 33% du prix de vente public des catalogues est consentie aux professionnels revendeurs de biens culturels ou d'objets et œuvres d'art comme les Musées, galéristes, antiquaires, associations agréées etc... ainsi qu'aux artistes concernés par ces publications
(remise de 50% appliquée sur le prix de vente public des catalogues et publications, dès lors que l'édition de ces catalogues date de plus de cinq années : les prix indiqués incluent cette réduction)

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
<i>Catalogues et publications</i>		
38- Sylvie TUBIANA - "Evènement d'Espace" Photographies - Niort, 1994 20 pages, 12 photos couleurs	4,00	4,00
39- Bernard PLOSSU - "Niort dans la lumière de l'été" Photographies - Niort, 1994 23 pages, 12 photos noir et blanc	3,00	3,00
40- Léo REIGNER - 1897-1982 - "Splendeurs exotiques" Niort - 1995 214 pages, 37 photos noir et blanc, 187 photos couleurs	14,00	14,00
41- Béatrice CASADESUS Peinture contemporaine - Niort 1995	4,00	4,00
42- "400 ans d'Imprimerie à Niort" Niort, 1995	4,00	4,00
43- Mireille BAILLOT Peinture contemporaine - Niort, 1995	4,00	4,00
44- Exposition "Les Ammonites et les Oursins" de l'Oxfordien du Poitou Faciès à spongiaires de l'oxfordien moyen supérieur - Niort, 1995	11,00	11,00
45- "Trace de plume" - Une histoire de la pédagogie de l'écriture Histoire de l'Ecole Gauloise à nos jours - Niort, 1995 - 99 pages	8,00	8,00
46- Cyril DESMET Catalogue exposition gravures, 24 pages - 1996	8,00	8,00
47- Jean-Louis DEBORDES Photos noir et blanc - Niort 1996	4,00	4,00
48- Nicolas GUENET "coups de pinceaux" Bande dessinée et peinture 1996	4,00	4,00
49- "Théâtres Attendus" par Daniel COURANT Projets de théâtre à Niort entre 1800 et 1914 - Niort 1996 65 pages, 4 photos noir et blanc, 18 plans et croquis	8,00	8,00
50- Exposition Victor et Dana ROMAN "Sculptures" Niort 1996 128 pages, nombreuses illustrations en couleur ou en noir et blanc	17,00	17,00
52- Nadia SABOURIN, "Floribunda" Peinture contemporaine - Niort 1997 66 pages, illustrations en couleur et noir et blanc	4,00	4,00
53- LASSERON "Un architecte au service de la Ville" par Daniel COURANT Niort, 1998 110 pages, nombreuses illustrations en couleur et noir et blanc	8,00	8,00
54- Thierry BAUDRY, verrerie contemporaine Niort, 1998 55 pages, illustrations couleur	6,00	6,00
55- Denys BOURDEAU, photographies sur la Coulee Verte (de Niort au marais poitevin) Niort, 1998	4,00	4,00
57- ODON "Fini-Infini" Bas-reliefs tressés et autres travaux Niort, 1998 100 pages, nombreuses illustrations couleur et noir et blanc	6,00	6,00
58- OLIVIER-AUGUSTE, "Détour en touches" Niort, 1998 47 pages, illustrations couleur	8,00	8,00

Une remise de 33% du prix de vente public des catalogues est consentie aux professionnels revendeurs de biens culturels ou d'objets et œuvres d'art comme les Musées, galéristes, antiquaires, associations agréées etc... ainsi qu'aux artistes concernés par ces publications (remise de 50% appliquée sur le prix de vente public des catalogues et publications, dès lors que l'édition de ces catalogues date de plus de cinq années : les prix indiqués incluent cette réduction)

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
<i>Catalogues et publications</i>		
59- GUESDON-STOSKOPF "Fil à Fibre" Peintures et sculptures - Niort 1999 - 97 pages	8,00	8,00
60- Richard TEXIER Monographie éditée par les éditions "La Différence" à Paris Niort, 1999 - 405 pages, illustrations couleur	45,00	45,00
61- Julien SIRJACQ, Elève à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts à Paris Peinture, Niort 1999	4,00	4,00
62- Emilie BENOIST, Elève à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts à Paris Montages, Niort 1999	4,00	4,00
63- Gina PELLON, artiste cubaine vivant en France Peinture - Niort 1999	8,00	8,00
65- Edwin APPS "Ete 2000" Peintures - Niort 2000	7,50	7,50
66- Kristine TISSIER 50 pages, 34 quadri, 16 noir et blanc	5,50	5,50
67- Günter LUDWIG et Andreas RIMKUS - "Toucher" Sculptures et Peintures - Niort 2001- Donjon	7,50	7,50
68- Vente du catalogue édité à l'occasion de l'exposition "La Croix en poitou" Le supplice et la Gloire - Histoire de la croix en Poitou Editions Somogy - Niort 2001 - 240 pages	14,00	14,00
69- "Aristide Caillaud l'enchanteur" (1902 - 1990) Textes de Jacques Lacarrière - éditions Somogy - Niort 2001 - 191 pages	14,00	14,00
70- Philippe COMPAGNON, contemporain Niort 2002 54 pages, reproductions couleur dont un tryptique	5,50	5,50
71- Eliane LARUS "Figures libres" Art contemporain, peintures, sculptures, totems Niort, 2002 119 pages, nombreuses illustrations en couleur, éditions SOMOGY, Paris	15,00	15,00
73- Kitty HOLLEY, art contemporain Niort, 2002 44 pages, nombreuses illustrations en couleur	5,50	5,50
74- Francine HOLLEY, art contemporain Niort, 2002 44 pages, nombreuses illustrations en couleur	5,50	5,50
75- BILLOTEY, Peinture des Années 30 Niort 2003 204 pages, nombreuses reproductions couleur, éditions SOMOGY Paris	13,50	13,50
76- Régis FABRE, peintre contemporain Niort 2003	5,50	5,50
80- Exposition d'été consacrée aux cuillères à sucre en argent des XVIII et XIX siècle Niort 2005 - éditions SOMOGY Paris 250 pages, nombreux reproductions en couleur	22,50	22,50
81- Exposition consacrée à J.L. Verdier, artiste naturaliste "Carapaces" Peintures et planches d'insectes - Niort, 2005 - 30 pages, nombreuses reproductions en couleur	4,00	4,00

Une remise de 33% du prix de vente public des catalogues est consentie aux professionnels revendeurs de biens culturels ou d'objets et œuvres d'art comme les Musées, galéristes, antiquaires, associations agréées etc... ainsi qu'aux artistes concernés par ces publications (remise de 50% appliquée sur le prix de vente public des catalogues et publications, dès lors que l'édition de ces catalogues date de plus de cinq années : les prix indiqués incluent cette réduction)

Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
--	--

Catalogues et publications		Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021	Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022
83- Exposition de peintures "MAZO" (1901 - 1989) Editions Somogy - Niort, 2005 - 110 pages , nombreuses reproductions en couleur		10,00	10,00
84- "L'art face à sa destruction" entretiens avec "MAZO" Niort 2005 - éditions SOMOGY Paris - 330 pages		14,00	14,00
86- "L'empire de la physique" édité par l'A.S.E.I.S.T.E. - Niort 2007	pas de remise 50% sur ce livre	40,00	40,00
87- Catherine BOUYX, peintre naturaliste Exposition, Niort 2007 - 32 pages dont 15 couleurs		4,00	4,00
90- "Des habits et nous - vêtir nos identités" édition Presses universitaires de Rennes, 224 pages, illustrations couleur - 2007		15,00	15,00
92- "Les Brachiopodes du Jurassique du Poitou", éditions DSNE, APGP - 2008 256 pages, nombreuses illustrations couleur		21,75	21,75
94- "Manière Noire" de Michèle Joffron, graveur niortais 48 pages, nombreuses reproductions couleur - 2008		6,00	6,00
95- "Rétrospective" d'Albert Deman 140 pages, nombreuses reproductions couleur - 2008		10,00	10,00
96- "Voyage au Pays du Réel" de Thierry Girard, éditions Marval, 176 pages, nombreuses reproductions couleur - 2008		27,50	27,50
97- "Argent caché... et retrouvé" trésors monétaires découverts en Deux-Sèvres - édité en 2007 ouvrage collectif des Musées des Deux-Sèvres, 230 pages, nombreuses illustrations couleur et noir et blanc		5,50	5,50
98- "Exil" de Sébastien Gaudronneau et Nicolas Riffaud 39 pages, reproductions couleur - 2008		4,00	4,00
100- Jeanne Christine Ouvrard Donation 2006 - édition 2009		4,00	4,00
101- Abraham Mintchine 1898-1931 - édition 2009		4,00	4,00
102- Marie-Rose Lortet "J'en parle à ma fenêtre" - édition 2009		6,00	6,00
105- Claude Pauquet " Convoi vers l'Est et retour" - éditeur Le temps qu'il fait, 2002		10,00	10,00
107- René Trouvé "Aquarelles" - édition 2010		6,00	6,00
108- David Delesalle " Sine qua non" - édition 2010		8,00	8,00
109- "Interpret' action, les Copistes au Musées" - édition 2010		4,00	4,00
110- Francis Vincent "Porcelaines" - édition 2010		4,00	4,00
111- ARTIFICE ARTEFACT - édition 2010		4,00	4,00
113- «la Baraka» de Slimane - édition 2011		6,00	6,00
114 - «Tabloïd» de Pierre Mathéus - édition 2011		6,00	6,00
115 - «3010, l'héritage» Daniel Doutré - édition 2011		8,00	8,00
poster Daumier édition 2012		7,00	2,00
117- réédition du catalogue " Auguste Tolbecque, luthier et musicien" par Christian Gendron - édition 2012 / pas de remise 50% sur ce livre		8,00	8,00
119- Philippe Guesdon "La nef des fous" édition 2011		9,00	9,00
120- "Interpret' action, les Copistes au Musées, Acte 2" - édition 2013		8,00	8,00
121 - "Corpopoétique Jacques Coulais, Pictor Maximus" de Paul Ardenne, édition 2013 La muette au bord de l'eau		15,00	15,00
122 - "L'Empire des Sciences naturelles", édité par l'ASEISTE, année 2013 (vendu à compter 15/03/2014)		40,00	40,00
123- Gleb, édition 1986 imprimerie Montibus et fils		1,00	1,00
124- Diptik, Acte de naissance, édition 1992 impressions Parker		1,00	1,00
125- La Photographie, d'Art d'Art, édition 1993		1,00	1,00
126- Augustin Rouart "le réalisme magique" édition 2005 RE-BUS sarl		15,00	15,00
127- Louis Tider-Toutant "le Musées de peinture de Niort" 1926		1,00	1,00
128- Marais Poitevin, grand site de France, édition 2016 Le petit futé		6,90	6,90
129- Paul Gatteaux "le Vieux Niort par l'image" édition 2016		30,00	30,00
130- Jetons et jeu de table romans, édition 1979		1,00	1,00
131- De l'arrosage à l'irrigation, édition 1989		0,50	0,50
132- Centenaire de l'association centrale des laïeries coopératives des Charentes et du Poitou, 1893-1993		5,00	5,00
133- Catalogue d'exposition "Moulin du Milieu-Niort", Geste Editions 2017		25,00	25,00
134- IKATS, tissus de vie, un voyage de l'Orient à l'Occident, édition 2017		39,00	39,00
136 - Bellegarde - Le Mythe de la Couleur		0,50	0,50
137- Objets scientifiques - collection Ruedi Bebie - 2018		30,00	30,00

Une remise de 33% du prix de vente public des catalogues est consentie aux professionnels revendeurs de biens culturels ou d'objets et œuvres d'art comme les Musées, galeries, antiquaires, associations agréées etc... ainsi qu'aux artistes concernés par ces publications (remise de 50% appliquée sur le prix de vente public des catalogues et publications, dès lors que l'édition de ces catalogues date de plus de cinq années : les prix indiqués incluent cette réduction)

Exceptions faites de L'empire de la physique (numéro 86) et L'empire des Sciences naturelles (numéro 122) édités par l'A.S.E.I.S.T.E., Réédition du catalogue "Auguste Tolbecque, luthier et musicien" par Christian Gendron (numéro 117), "Le Vieux Niort par l'image" par Paul Gatteaux (numéro 129) et Marais poitevin, grand site de France, édition 2016 Le petit futé

ATELIER DE RESTAURATION
PEINTURES ET ARTS GRAPHIQUES

	Pour mémoire Rappel des Tarifs jusqu'au 31/12/2021		Nouveaux Tarifs à compter du 01/01/2022	
	H.T.	T.T.C. 20%	H.T.	T.T.C. 20%
Dossier de diagnostic des œuvres				
Prix unitaire (du dossier)	45,84	55,00	45,84	55,00
Photo supplémentaire	22,50	27,00	22,50	27,00
Radiographie				
L'unité	46,26	55,50	46,26	55,50
Utilisation des installations par les restaurateurs prestataires de service				
Par jour	21,25	25,50	21,25	25,50
Par semaine (5 jours consécutifs sur la même semaine)	97,50	117,00	97,50	117,00
Fournitures pour emballages œuvres				
Tamponnage simple (bulle, emballage neutre et petite fourniture) : le mètre linéaire	7,08	8,50	7,08	8,50
Plaque carton à l'unité : 1,17m x 0,97m	2,91	3,50	2,91	3,50
Autres fournitures				
feuille de carton neutre crème (0,80mx1,20m)	6,67	8,00	6,67	8,00
feuille de papier de soie sans acide	0,84	1,00	0,84	1,00
feuille photosafe 100% coton (0,80mx1m)	5,84	7,00	5,84	7,00
feuille photosafe 100% coton (0,50mx0,65m)	3,34	4,00	3,34	4,00
feuille heritage conservation board white 1380 mics 10'S mill JPP	12,50	15,00	12,50	15,00
feuille heritage conservation board white 1650 mics 10'S JPP	11,67	14,00	11,67	14,00

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C063-09-2021

Musées - Adhésion au dispositif Pass Culture pour les musées, le Conservatoire Danse et Musique et l'école d'arts plastiques (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le partenariat avec la SAS Pass Culture pour les équipements culturels : Musées Bernard d'Agesci et Donjon, Conservatoire Danse et Musique Auguste-Tolbecque, Ecole d'Arts plastiques,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat, et tout autre document requis pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C064-09-2021

Musées - Acquisition de deux vases en faïence de Parthenay par Henri Amirault - Inscription à l'inventaire et demande de subvention auprès du FRAM (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C065-09-2021

Musées - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine pour la restauration d'œuvres (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention de 10 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Plan de financement pour restauration d'œuvres :

DEPENSES en euros TTC		RECETTES en euros	
Restauration d'œuvres :			
5 objets - Arts de l'Islam - du 15e au 19e siècle	2 442,00		
6 objets - Arts de l'Islam - du 16e au 19e siècle	3 300,00		
2 matrices d'imprimerie destinées à l'illustration de l'ouvrage La Vénérie de Jacques du Fouilloux - 19e siècle	1 598,40		
Une petite princesse de France, Anonyme, 17e siècle	5 821,80		
Chienné d'arrêt anglaise, Joseph Urbain Mélin, 1861	5 866,80	subvention Etat (DRAC)	10 000,00
Vase de fruits, Anonyme, 17e siècle	3 804,00		
Portrait de femme au chapeau, Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, entre 1880 et 1910	1 080,00		
Portrait d'homme, Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, 1882	1 560,00		
Lot de 13 études par Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, 4e quart 19e/1er quart 20e siècle	2 442,00		
Confidences, Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, entre 1880 et 1910	846,00		
Portrait d'un officier, Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, 1897	1 260,00		
Portrait de femme, Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, 1882	1 572,00	CAN	25 905,20
Petite fille agenouillée dans une église, Jules-Gabriel Hubert-Sauzeau, 1887	1 314,00		
Buste d'Ernest Pérochon, Léon Salvan, 1er quart 20e siècle	1 123,20		
La ferme champêtre, Jean-Baptiste Huet, 1798	1 875,00		
Totaux	35 905,20		35 905,20

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C066-09-2021

Musées - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à demander le versement de la subvention citée, dans le cadre des acquisitions réalisées.

Plan de financement pour Acquisitions d'oeuvres

DEPENSES en euros ttc		RECETTES en euros	
Acquisitions			
Jeu de flûtes mécanique par Davrainville - vers 1810	4 500,00	FRAM Nouvelle Aquitaine, dont : 3294 euros provenant de l'Etat (DRAC) et 3500 euros provenant de la Région	6 794,00
Pardessus de viole par Louis Guersan - 1763	13 500,00		
Ensemble de deux corbeaux en pierre de calcaire - 12ème siècle	2 875,00		
Paire de vases en faïence de Parthenay par Henri Amirault - dernier quart du 19ème siècle	5 978,00	CAN	20 059,00
totaux	26 853,00		26 853,00

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C067-09-2021

Musées - Convention cadre de dépôt-vente temporaire d'articles des boutiques muséales de la CAN avec des Partenaires (Monsieur Alain CHAUFFIER)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la convention cadre de dépôt-vente temporaire proposée ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions de dépôt-vente avec les partenaires intéressés, lesquelles seront réalisées selon le cadre validé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C068-09-2021

Cohésion sociale insertion - Participation financière au fonctionnement de l'association Appui et Vous pour l'antenne du Bassin de Vie Niortais - Année 2021 (Madame Marie-Christelle BOUCHERY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte la reconduction du soutien de la CAN par le versement d'une subvention à l'association Appui et Vous pour les services du CLIC du Bassin de Vie Niortais, à hauteur de 12 500 € au titre de l'année 2021.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C069-09-2021

Cohésion sociale insertion - Contrat de Ville - Convention d'objectifs et de moyens concernant les conditions d'exercice de la mission de prévention spécialisée sur les quartiers politique de la ville de Niort (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'objectifs et de moyens concernant les conditions d'exercice de la mission de prévention spécialisée sur les quartiers politique de la ville de Niort,
- Autorise le versement de 25 430,88 euros au titre de l'année 2021 sur la base des crédits inscrits au budget 2021. Ce montant correspond à 4/12^{ème} de la subvention annuelle de 74 910 euros (l'action débute au 1^{er} septembre 2021), et à 0,5/12^{ème} du coût employeur annuel du poste de Chef de service (prise de poste au 16 août 2021),
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C070-09-2021

Cohésion sociale insertion - Transports - Les ambassadeurs de la mobilité (Phase X) (Monsieur Bastien MARCHIVE)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer la convention avec Unis-Cité (jointe en annexe), précisant les modalités de l'action et tout document afférent à l'action ;
- Verse à l'association Unis-Cités, dans le cadre de cette convention, une subvention de 22 664 euros.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C071-09-2021**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Approbation de l'avenant n°1 à la convention ANRU (Monsieur Bastien MARCHIVE)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération du Niortais ci-annexé ;
- Approuve le tableau financier modificatif annexé à la convention ANRU ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 à la convention ANRU, les tableaux financiers et autres annexes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C072-09-2021**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Bessines (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré, reporte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C073-09-2021**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Bessines (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré, reporte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C074-09-2021**Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Engagement de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Niort et avis de mise à disposition du public (Monsieur Jacques BILLY)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Engage la procédure de Modification simplifiée n°4 du PLU de Niort suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme ;
- Valide les modalités de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n° 4 du PLU de Niort dans les conditions suivantes :
 - Le projet de Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie de Niort et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts - CS 28770 79027 Niort Cedex), du vendredi 8 octobre 2021 au mardi 9 novembre 2021 inclus ;

- Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort (9h-12h et 14h-17h lundi, mardi, jeudi et vendredi ; 10h-16h le mercredi) et au siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ;
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre ;
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie de Niort et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C075-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Convention avec les communes au titre de la mission d'assistance à l'instruction des autorisations du droit des sols (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modèles types A et B de conventions présentés en annexes, ainsi que leurs annexes respectives ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer ces conventions avec les communes concernées.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C076-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à déposer une demande de subvention au titre du programme Démat.ADS sur le site du ministère de la Transformation et de la fonction publique et à signer tous les documents relatifs à l'obtention de cette subvention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C077-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Aménagements paysagers du secteur Ribray - Gavacherie – Conventions de participation et de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CAN et la Ville de Niort pour les études, les travaux et la mise à disposition des terrains (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de participation et de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la CAN et la Ville de Niort pour les études, les travaux, et la mise à disposition des terrains faisant l'objet d'un aménagement paysager sur le secteur Ribray-Gavacherie (îlots Max Linder et Dumont D'Urville),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ci-annexée,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter toute demande de financement,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférant au suivi de cette opération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C078-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Avenant de substitution et prolongation de la convention cadre conclue avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière concernant divers projets de la CAN (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°4 à la convention cadre substituant la SAFER Nouvelle-Aquitaine à la SAFER Poitou-Charentes et prolongeant la durée de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C079-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Animation du dispositif Petites Villes de Demain - Convention partenariale Mauzé sur le Mignon - CAN (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de la convention annexée ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents, dont la convention annexée, liés à la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain ;
- Désigne Jacques BILLY comme représentant élu de la CAN chargé du suivi de la convention ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter toutes subventions auprès des divers partenaires relevant du Programme Petites Villes de Demain.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C080-09-2021

Gestion administrative du patrimoine - Acquisition d'un ensemble immobilier sis à Niort rue d'Inkermann et rue de Goise (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de l'ensemble immobilier ci-dessous désigné aux conditions et prix ci-dessous visés plus les frais d'acte authentique administratif pour permettre la publicité foncière de l'opération :

L'ensemble immobilier à détacher appartient à ERCO IMMOBILIER et est cadastré avant division section DK Numéros 210, 227, 296, 298, 300, 303, 366 et 367 ;

L'acquisition sera réalisée au prix maximum de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 €) H.T. en ce compris la charge de la démolition du bâtiment, à savoir :

- Concernant le bâtiment et parcelle intégrée (abords immédiats) cadastrée section DK Numéro 296 pour DEUX CENT NEUF MILLE EUROS (209 000,00 €) en ce compris à la charge du vendeur la démolition du bâtiment situé à l'aspect SUD-OUEST de ladite parcelle ;
 - et le surplus au prix du terrain à détacher sur la base de 20 € H.T. le m² (avec une marge d'appréciation de 15 %) pour une surface à détacher d'environ 7 000 m² sauf à parfaire ou diminuer compte tenu de la division cadastrale en cours (les parcelles en cours de division sont cadastrées section DK Numéros 210, 227, 298, 300, 303, 366 et 367) ; plus les frais d'acte authentique administratif relatifs à la publicité foncière de l'acquisition ; ERCO IMMOBILIER bénéficiera comme faisant partie intégrante de la vente d'un différé de jouissance sur les bâtiments situés sur la parcelle DK Numéro 296, différé d'un an renouvelable deux fois uniquement le temps de la réalisation des travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment existant sur la parcelle cadastrée Section DK Numéro 366, actuel établissement principal de l'entreprise ERCO ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'acte authentique à intervenir, tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C081-09-2021

Etudes et projets neufs - Projet Pôle Gare Niort Atlantique : définition des objectifs et des modalités de concertation (Monsieur Jacques BILLY)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation du projet Pôle Gare Niort Atlantique suivants :
 - Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
 - Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
 - Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
 - Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues ;
- Approuve les modalités de concertation dans le cadre du projet Pôle Gare Niort Atlantique suivantes :
 - La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ;
 - L'affichage dans les mairies des communes de l'agglomération ainsi qu'au siège de l'agglomération de la délibération engageant la concertation ;

- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies et au siège de l'agglomération, d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
 - La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la communauté d'agglomération (<http://www.niortagglo.fr/>) qui permettra au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, lesquelles pourront être transmises par email ou par courrier ;
 - La diffusion d'un article dans le magazine de la Communauté d'Agglomération du Niortais « Niort Agglo Magazine » et dans celui de la ville de Niort « Vivre à Niort » ;
 - La tenue de réunions publiques de présentation du projet et d'ateliers organisée conjointement avec les équipes de proximité et l'adjoint en charge de la concertation de la Ville de Niort, lieu du projet : la date et le lieu des rencontres (a minima deux) seront annoncées par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage et de diffusion sur les sites internet (mairies et siège de l'agglomération) ;
 - Exposition publique de documents divers (état des lieux, projections schématiques et intentions d'aménagement, photos et de manière générale tous les documents utiles à la compréhension du projet...) pendant une durée minimale de 15 jours. La date et le lieu de cette exposition seront annoncés par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage (mairies et siège de l'agglomération) ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C082-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : avenant n°4 à la convention partenariale d'OPAH « généraliste » (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'avenant n°4 à la convention partenariale d'OPAH « généraliste » ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant n°4 à la convention partenariale d'OPAH « généraliste » avec l'Etat et l'Anah ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C083-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - ADIL des Deux-Sèvres : attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve et autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer la nouvelle convention de partenariat et d'objectifs avec l'ADIL des Deux-Sèvres au titre de l'année 2021 ;
- Approuve la reconduction de la subvention annuelle accordée à l'ADIL des Deux-Sèvres, d'un montant de 31 355 € au titre de l'année 2021 ;

- Autorise le versement de cette subvention à l'ADIL des Deux-Sèvres au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C084-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Association L'Escale : attribution de subventions au titre de l'année 2021 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la subvention de la CAN, d'un montant de 20 000 €, accordée à l'association L'Escale au titre de l'année 2021, pour la gestion des Résidences étudiantes à Niort ;
- Approuve la subvention de la CAN, d'un montant de 92 000 €, accordée à l'association L'Escale au titre de l'année 2021, pour l'habitat des jeunes ;
- Approuve le soutien financier de la CAN, d'un montant de 6 000 €, accordée à l'association L'Escale au titre de l'année 2021, pour la gestion, le fonctionnement et le développement d'un Service Logements des Jeunes (SILOJ) ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention annuelle de partenariat et d'objectifs avec l'association L'Escale relative aux modalités de paiement du soutien financier pour l'habitat des jeunes, au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention annuelle de partenariat et d'objectifs avec l'association L'Escale relative aux modalités de paiement du soutien financier pour la gestion, le fonctionnement et le développement d'un Service Logements des Jeunes (SILOJ), au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le versement de chacune des subventions respectives à l'association L'Escale, au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous autres documents relatifs à ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C085-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Association L'Escale site la colline : attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution à l'association L'Escale Site La Colline d'une subvention annuelle, d'un montant de 27 000 € au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le versement de la subvention de 27 000 € à l'association L'Escale Site La Colline au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C086-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Association Départementale des Restos du Cœur : attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement de la subvention de 27 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C087-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Deux-Sèvres : attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution à l'UDAF des Deux-Sèvres d'une subvention annuelle, d'un montant de 27 000 € au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le versement de la subvention de 27 000 € à l'UDAF des Deux-Sèvres au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C088-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Réhabilitation du Parc Locatif Social : attribution d'une subvention à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) pour la rénovation de 154 logements sur 12 communes (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière totale de 243 017,87 € à IAA pour la réhabilitation de 154 nouveaux logements locatifs sociaux :

Opérations	Nombre de logements	Opérateur	Bénéficiaire	Montant travaux HT	Subvention CAN
176 et 184 rue Victor Hugo - AIFFRES	2	IAA	IAA	5 833,38 €	1 166,68 €
6, 7, 29, 30, 38, 39, 44 et 45 place Saint-Exupéry + 15, 18, 25, 34, 39, 49, 50, 63, 66, 73, 84 et 85 rue H. Boucher - Fief Chevalier 1 ^{ère} tranche - AIFFRES	20	IAA	IAA	239 120,36 €	47 824,07 €
35, 47, 61 et 71 rue Jean Mermoz + 15, 16, 27, 30, 39, 44, 55, 58, 65, 70, 75, 82, 98, 110, 124 et 136 rue Maryse Bastié - Fief Chevalier 2 ^{ème} tranche - AIFFRES	20	IAA	IAA	149 408,70 €	29 881,74 €
83 et 95 rue Jean Mermoz + 67, 75, 95, 115, 130, 135, 140, 147 et 164 rue du Général Resnier + 94, 110 et 120 rue Colette Duval - Fief Chevalier 3 ^{ème} tranche - AIFFRES	14	IAA	IAA	103 170,44 €	20 634,09 €
15, 45, 75 et 100 rue des Eglantines - BEAUVOIR SUR NIORT	4	IAA	IAA	19 428,20 €	3 885,64 €
138, 182, 188 et 200 rue des Charmes - Les Petits Affranchissements - BEAUVOIR SUR NIORT	4	IAA	IAA	14 866,26 €	2 973,25 €
2 au 14 rue du Centre - Les Fruitières - BESSINES	13	IAA	IAA	122 062,05 €	24 412,41 €
1, 2, 3, 4 et 6 allée des Roseaux - La Prée 1 ^{ère} tranche - COULON	5	IAA	IAA	29 444,46 €	5 888,89 €
5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 allée des Roseaux - La Prée - 2 ^{ème} tranche - COULON	11	IAA	IAA	69 761,97 €	13 952,39 €
80, 90, 98, 100, 110, 118, 126, 136, 144 et 154 rue Alexis Brangier - Le Bourg 2 ^{ème} tranche - ECHIRE	10	IAA	IAA	48 496,00 €	9 699,20 €
31 rue André Giannesini (logements 1, 2, 3 et 4) - Les Filles de la Croix - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	4	IAA	IAA	48 163,82 €	9 632,76 €
9 et 11 route du Pont aux Oies - Germond - GERMOND-ROUVRE	2	IAA	IAA	16 133,25 €	3 226,65 €
24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 Allée de la Seigneurie - La Bastide 3 ^{ème} tranche - MAGNE	8	IAA	IAA	72 446,96 €	14 489,39 €
10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26 et 28 rue de Touraine - La Filerie - MAUZE SUR LE MIGNON	10	IAA	IAA	65 416,78 €	13 083,36 €
-	-	-	-	-	-

Opérations	Nombre de logements	Opérateur	Bénéficiaires	Montant travaux HT	Subvention CAN
9 rue du Bas Paradis - Le d'Agescy - NIORT	1	IAA	IAA	23 153,23 €	2 500,00 €
2 rue du Commandant Charcot et 36 rue des Petites Justices - Les Brizeaux - NIORT	2	IAA	IAA	12 076,14 €	2 415,23 €
16 au 20 et 23 au 35 rue des Marguerites - PRAHECQ	10	IAA	IAA	99 409,96 €	19 881,99 €
2, 4, 6, 8, 10, 12, 13, 15 et 17 rue des Prés Comtes - PRAHECQ	9	IAA	IAA	57 781,46 €	11 556,29 €
6, 7, 9 11, et 13 rue des Prés du Logis - Les Prés du Logis - LE VANNEAU-IRLEAU	5	IAA	IAA	29 569,20 €	5 913,84 €
-	154	-	-	1 225 742,62 €	243 017,87 €

- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant estimatif maximal pour chaque programme de réhabilitation à IAA,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C089-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Dispositif du Prêt Locatif Social (PLS) : attribution d'une subvention à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) pour la construction de 11 logements locatifs à Niort (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière de 22 000 € à IAA pour la construction de onze logements locatifs au titre du dispositif du PLS,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention financière entre la CAN et IAA relative aux modalités de versement/paiement de ce soutien financier,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement de ce montant estimatif maximal à IAA,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C090-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Adaptation du parc locatif social : attribution de subventions à la SEMIE Niort et à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) pour 17 logements sur 7 communes (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière globale de **23 865,81 €** à la SEMIE Niort et Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) pour l'adaptation de dix-sept nouveaux logements locatifs sociaux sur sept communes,

Logements	Adresse des opérations	Opérateurs	Bénéficiaires	Montant travaux HT	Subvention CAN
Logement 1	07 rue Karen Blixen - NIORT	SEMIE Niort	SEMIE Niort	2 652,15 €	1 326,07 €
Logement 2	14 rue du Bas Sablonnier (appartement n°204) - NIORT	SEMIE Niort	SEMIE Niort	3 620,23 €	1 500,00 €
TOTAL	-	-	-	6 272,38 €	2 826,07 €

Logements	Adresse des opérations	Opérateurs	Bénéficiaires	Montant travaux HT	Subvention CAN
Logement 1	36 rue Jean Belin - AIFFRES	IAA	IAA	2 707,42 €	1 353,71 €
Logement 2	30 impasse Bel Air - AIFFRES	IAA	IAA	3 362,78 €	1 500,00 €
Logement 3	65 rue du Renclos - BEAUVOIR SUR NIORT	IAA	IAA	2 666,15 €	1 333,07 €
Logement 4	33 impasse du Petit Noyer - CHAURAY	IAA	IAA	3 163,71 €	1 500,00 €
Logement 5	21 impasse François Tirez - CHAURAY	IAA	IAA	3 029,66 €	1 500,00 €
Logement 6	12 impasse François Tirez - CHAURAY	IAA	IAA	3 329,26 €	1 500,00 €
Logement 7	39 impasse du Petit Noyer - CHAURAY	IAA	IAA	2 896,39 €	1 448,20 €
Logement 8	34 impasse du Petit Noyer - CHAURAY	IAA	IAA	2 871,39 €	1 435,70 €
Logement 9	53 rue des Tilleuls - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	IAA	IAA	2 878,53 €	1 439,27 €
Logement 10	40 Les Tonnelles - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	IAA	IAA	3 396,62 €	1 500,00 €
Logement 11	28 rue Alfred de Vigny - NIORT	IAA	IAA	3 151,27 €	1 500,00 €
Logement 12	16 rue Auguste Blanqui - NIORT	IAA	IAA	3 305,34 €	1 500,00 €
Logement 13	58 rue René Caillié - Appartement n°36 - NIORT	IAA	IAA	1 341,11 €	670,56 €
Logement 14	10, Résidences des Deux Noyers - SAINT-HILAIRE LA PALUD	IAA	IAA	3 230,78 €	1 500,00 €
Logement 15	24 rue des Trois Moineaux - SAINT-SYMPHORIEN	IAA	IAA	2 718,48 €	1 359,23 €
TOTAL	-	-	-	44 048,89 €	21 039,74 €

- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant respectif maximal par logement à la SEMIE Niort et Immobilière Atlantic Aménagement (IAA),
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C091-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - OPAH communautaire 2018-2022 : attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe ci-dessous :

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
Logements de propriétaires occupants								
Logt 1	235 Route de Benet	COULON	Energie	30 989,00 €	19 124,00 €	2 000,00 €	-41%	-61%
Logt 2	63 Rue Gambetta	NIORT	Energie	21 162,00 €	13 430,00 €	2 000,00 €	-60%	-32%
Logt 3	4 Rue Gaston Chéreau	NIORT	Energie	19 261,00 €	9 686,00 €	1 000,00 €	-63%	-76%
Logt 4	208 Avenue de la Mélusine	ECHIRE	Energie	10 338,00 €	7 379,00 €	2 000,00 €	-41%	-50%
Logt 5	91 Résidence du Château	AIFFRES	Adaptation	11 035,00 €	5 016,00 €	2 000,00 €		
Logt 6	21 Rue de la Prée	COULON	Energie	34 974,00 €	19 500,00 €	2 000,00 €	-41%	-50%
Logt 7	22 Rue des Ardilliers	LE BOURDET	Energie	22 544,00 €	14 284,00 €	2 000,00 €	-55%	-39%
Logt 8	2 Rue du Tartre	FORS	Energie	28 621,00 €	15 674,00 €	2 000,00 €	-42%	-50%
Logt 9	14 Rue de la Tour Chabot	NIORT	Adaptation	7 437,00 €	3 398,00 €	2 000,00 €	/	/
Logt 10	26 Rue Jean Baptiste Carpeaux	NIORT	Adaptation	5 704,00 €	2 593,00 €	2 000,00 €	/	/
Logt 11	75 B Rue du Maréchal Leclerc	NIORT	Energie	15 945,00 €	10 505,00 €	2 000,00 €	-44%	-50%
Logt 12	595 Route de Fors	JUSCORPS	Energie	14 980,00 €	7 813,00 €	2 000,00 €	-37%	-43%
Logt 13	3 Cité Montamisé	BESSINES	Energie	24 285,00 €	16 811,00 €	2 000,00 €	-77%	-73%
Logt 14	24 Ter Rue du Beau Soleil	NIORT	Energie	22 286,00 €	13 922,00 €	2 000,00 €	-39%	-41%
Logt 15	5 Rue du Docteur Calmette	NIORT	Energie	17 201,00 €	11 095,00 €	4 000,00 €	-50%	-59%
Logt 16	50 Rue des Frênes	ÉPANNE	Energie	4 723,00 €	2 686,00 €	2 000,00 €	-35%	0%
Logt 17	14 Cité du Stade	ST HILAIRE LA PALUD	Energie	31 974,00 €	19 500,00 €	2 000,00 €	-72%	-65%
Logt 18	265 Route d'Aiffres	NIORT	Energie	33 865,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €	-63%	-68%
Logt 19	16 Rue Maurice Ravel	NIORT	Energie	15 242,00 €	10 150,00 €	2 000,00 €	-36%	-42%
Logt 20	5 Route du Calvaire	PLAINE D'ARGENSON	Energie	12 503,00 €	7 351,00 €	4 000,00 €	-40%	0%
Logt 21	44 Rue du Poitou	PRIN DEYRANCON	Energie	18 705,00 €	10 638,00 €	2 000,00 €	-38%	-42%
Logt 22	63 Grande Rue	PRIN DEYRANCON	Energie	17 380,00 €	9 880,00 €	2 000,00 €	-37%	-80%
Logements de propriétaires bailleurs								
Logt 23	61 rue Amédée et Norbert Migault	FRONTENAY ROHAN	Travaux lourds + ravalement façade	76 161,00 €	26 768,00 €	18 653 €	-59%	-59%
Logt 24	3, rue du Petit Saint Jean	NIORT	Travaux lourds + ravalement façade	499 415,00 €	32 839,00 €	30 172 €	-63%	-65%
Logt 25			Travaux lourds		32 839,00 €	24 825 €	-69%	-70%
Logt 26			Travaux lourds		12 941,00 €	8 753 €	-36%	-48%
Logt 27			Travaux lourds		32 839,00 €	27 348 €	-58%	-61%
Logt 28	43 rue de Gambetta	NIORT	Travaux lourds	125 590,00 €	29 753,00 €	18 288 €	-71%	-93%
Régularisation d'un dossier de propriétaire bailleur								
				Montant de travaux éligibles (TTC)	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Montant de subvention prévisionnelle votée au CA du 16/11/2020 :	Annule et remplace la subvention prévisionnelle votée au CA du 1 ^{er} /02/2021 :	
Logt 50	3 C rue de Marly / 16 A rue de Brioux	PRAHECO	Logement dégradé	41 390,00 €	12 347,49 €	4 140 €	7 140,00 €	
Logt 53			Logement dégradé	38 110,00 €	11 527,54 €	3 812 €	6 812,00 €	
				Montant des travaux éligibles (TTC)	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Gain énergétique moyen (PO)	Gain carbone moyen (PO)
TOTAUX				1 201 820 €	436 289 €	187 991 €	- 50 %	- 55 %

- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C092-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Prêt à taux zéro de la CAN : bonifications aux établissements bancaires partenaires de prêts d'accession à la propriété (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue un soutien financier global de 9 400 € pour sept Prêts à taux 0 % de la CAN,

Demandeurs	Adresses projets immobiliers	Types d'opérations	Montants d'opérations	Montants prêts CAN *	Montants intérêts prêts CAN *
Logement 1	Lotissement « La Petite Mirandelle » - NIORT	Construction/Neuf (lot n°15)	153 231 €	10 000 €	1 000 €
Logement 2	Lotissement « La Grosse Pierre » - AMURE	Construction/Neuf (lot n°16)	187 437 €	14 000 €	1 200 €
Logement 3	Lotissement « La Petite Mirandelle » - NIORT	Construction/Neuf (lot n°8)	203 000 €	14 000 €	1 200 €
Logement 4	Lotissement « La Plaine des Ormeaux » - NIORT	Construction/Neuf (lot n°44)	154 014 €	10 000 €	1 000 €
Logement 5	Lotissement « Le Petit Vigneau » - NIORT	Construction/Neuf (lot n°41)	180 215 €	14 000 €	1 200 €
Logement 6	67 ter rue de La Perche - NIORT	Achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie	192 271 €	22 500 €	2 600 €
Logement 7	Lotissement « Le Clos Vert » - GRANZAY-GRIPT	Construction/Neuf (lot n°10)	184 886 €	14 000 €	1 200 €
TOTAUX	-	-	1 255 054 €	98 500 €	9 400 €

* Montant estimatif maximal

- Autorise le versement en une seule fois du montant prévisionnel respectif pour chaque projet immobilier au profit de l'établissement bancaire concerné, sur la base de l'acceptation de l'offre de Prêt à taux 0 % de la CAN par le bénéficiaire,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C093-09-2021

Gens du voyage - Subvention ADAGV 79 (Association Départementale d'Accueil des Gens du Voyage) (Monsieur Christian BREMAUD)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de fonctionnement à l'ADAGV 79 pour l'année 2021 de 700 €.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C094-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Actions « Développement durable » auprès des habitants et reconduction du fonds « PCAET » de soutien, pour la saison 2021-2022 (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire de la CAN ;
- Autorise la reconduction d'un fonds de soutien à hauteur de 22 500 € ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C095-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Avenant n°1 au règlement de l'appel à projets en direction des communes du territoire de Niort-Agglo pour « la semaine européenne du développement durable » (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la modification de l'appel à projets, en direction des communes du territoire dans le cadre de « La Semaine européenne du Développement Durable » édition 2021 ;
- Approuve l'avenant n°1 au règlement de l'appel à projets annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- Autorise le versement de la somme d'un montant maximum de 500 €, bonifiée le cas échéant, au prorata des dépenses engagées pour chacune des communes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C096-09-2021

Aménagement durable du territoire - Habitat - Urbanisme foncier - Soutien aux plantations d'arbres et de haies réalisées par le Parc naturel du Marais Poitevin - convention de partenariat (Madame Séverine VACHON)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise, dans le cadre du PCAET de la CAN, le versement unitaire de 2 € pour la plantation d'arbres têtards, en substitution du frêne atteint par la chalarose, sachant que les dépenses sont inscrites au BP 2021 du budget Principal ;
- Autorise, dans le cadre du PCAET de la CAN, le versement unitaire de 1,50 € par mètre linéaire de haies plantées, sachant que les dépenses sont inscrites au BP 2021 du budget Principal ;
- Approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise sa signature ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C097-09-2021

Assainissement - Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

C098-09-2021

SEV - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2020 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur le périmètre de la régie du Service des Eaux du Vivier de la CAN (Niort, Aiffres, Magné, Coulon, Bessines).

C099-09-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services publics de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre du service des eaux de la Vallée de la Courance.

C100-09-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Rapports annuels 2020 du délégataire (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte des rapports 2020 du délégataire du service public d'eau potable.

C101-09-2021

Assainissement - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour la réalisation des diagnostics amont et plans d'actions pour la réduction des micropolluants sur les systèmes d'assainissement de Niort Goilard et Saint Gelais Pelle Chat (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Présidente du Conseil Départemental des aides financières aux taux le plus élevé possible.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C102-09-2021

Assainissement - Dégrèvement exceptionnel à la commune de Frontenay Rohan Rohan dans le cadre du règlement de service (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde à titre exceptionnel, à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan un dégrèvement de la redevance d'assainissement collectif équivalent à la consommation d'eau excédant la moyenne des trois années précédentes et calculé de la façon suivante :
 - o Consommation moyenne des 3 années précédentes : 1 861 m³ sur 365 jours ;
 - o Volume dégrévé : 3 143 m³ soit 13 106,31 € ;

- Prévoit pour l'avenir les conditions de dégrèvement ci-dessous pour les demandes similaires :
 - o L'utilisateur doit avoir installé un compteur d'arrosage au moment de sa demande ;
 - o Le dégrèvement porte au maximum sur une période facturée d'une année ;
 - o Le volume dégrévé correspond au volume excédant la consommation moyenne des trois dernières années.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C103-09-2021

Assainissement - Protocole transactionnel entre M^{me} et M. E et la CAN (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le protocole d'accord transactionnel entre M^{me} et M. E. et la CAN ;
- Verse l'indemnité liée à ce protocole transactionnel.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C104-09-2021

Assainissement - Protocole d'accord transactionnel entre M^{me} B. et M. M. et la CAN (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le protocole d'accord transactionnel entre M^{me} B. et M. M. et la CAN ;
- Autorise la prise en charge de la fourniture du branchement, du raccord, de la canalisation et les frais d'installation pour un montant de 620,40 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C105-09-2021

SEV - Autorisation pour la signature d'un avenant à la convention relative à la mise en place d'actions foncières sur le bassin d'alimentation de Captage du programme Re-sources (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature d'un avenant à la convention CS 79 17 0081 00 du 4 mai 2018 relative à la mise en place d'actions foncières sur les bassins d'alimentations de captages du programme RE-SOURCES pour le compte du service des eaux du vivier de la CAN ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C106-09-2021

SEV - Indemnisation d'un exploitant membre du GAEC du Petit Chauveux à Niort - Exercice du droit de préemption SAFER (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'indemnisation des frais engagés par l'exploitant agricole concerné, à hauteur de 150 euros ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C107-09-2021

SEV - Approbation de l'avenant 1 relatif au marché de fourniture de pièces diverses pour les réseaux d'eau potable - lot 2 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications proposées au marché n°M21DISTO2 relatif à la fourniture de pièces diverses pour les réseaux - lot 2 - Robinets Vannes ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant au marché précité et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C108-09-2021

SEV - Avenant 2 relatif au marché de travaux de renouvellement de la conduite d'eau de CRAMEUIL à BESSINES (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications proposées à l'avenant n°2 au marché 20MDIST02 : Travaux de renouvellement de la conduite d'eau de Crameuil à Bessines (79) ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant au marché précité et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C109-09-2021

SEV - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public entre la C.A.N. et T.D.F. sur le réservoir sur tour, rue du Vivier à Niort (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public en faveur de TDF sur son réservoir sur tour, rue du Vivier à Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C110-09-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Avenant au protocole de fin de contrat de délégation de service public (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 au protocole de fin de contrat ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C111-09-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Exploitation du service d'eau potable sur le secteur de la Vallée de la Courance – Substitution de la CAN à la SAUR au 01/01/2022 (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents à la substitution, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la CAN à la SAUR, en tant qu'exploitant du service d'eau potable de la Vallée de la Courance.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C112-09-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Programme 2021 de renouvellement de réseaux – Appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et autorisation de lancer la consultation (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation pour les travaux de renouvellement du programme 2021 ;
Les travaux seront allotés et leur coût prévisionnel est estimé à 350 000 € HT :
Lot 1 : Renouvellement de 600 mètres de conduite et 20 branchements, Chemin de la Mariée (AMURE) – Estimation 140 000 € HT ;
Lot 2 : Renouvellement de 500 mètres de conduite et 25 branchements, Rue de l'Eglise (GRANZAY-GRIPT) – Estimation 140 000 € HT ;
Lot 3 : Renouvellement de 200 mètres de conduite et 10 branchements, Route de St-Hilaire (ARCAIS) – Estimation 70 000 € HT ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les marchés à l'issue de la procédure ;
- Approuve la participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux du lot 2 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents à l'appel à projets.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C113-09-2021

Service des Eaux de la Vallée de la Courance - Révision des périmètres de protection du captage de Cheroute (Mauzé-sur-le-Mignon) – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Monsieur Elmano MARTINS)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une aide financière aux taux le plus élevé possible ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C114-09-2021**Mission GEMAPI - Participation statutaire au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) - Année 2021 (Monsieur Marcel MOINARD)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte le versement de 367 000 € pour la participation de la CAN au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, pour l'année 2021.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C115-09-2021**Gestion des déchets - Cession d'actifs mobiliers – colonnes aériennes pour la collecte sélective des déchets des ménages - pour destruction (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Entérine la cession d'actif détaillée dans le tableau annexé ci-dessous pour destruction :

N° Inventaire	ANNEE Acquisition	Durée amortissement	Compte	Désignation	Valeur d'origine des 11 cubos	Cumul Amortissement des 11 cubos au 31/12/2021	Valeur Nette Comptable des 11 cubos au 31/12/2021	SORTIE PARTIELLE	Valeur d'origine des 9 cubos	Cumul Amort. des 9 cubos au 31/12/2021	Valeur Nette Comptable des 9 cubos au 31/12/2021
020010	2002	10	2188	11 CUBOS VERRE 3 M3 - UTPM	11 985,51 €	11 985,51 €	0,00 €	9 CUBOS	9 806,33 €	9 806,33 €	0,00 €
					11 985,51 €	11 985,51 €	0,00 €		9 806,33 €	9 806,33 €	0,00 €

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C116-09-2021**Gestion des déchets - Mise en place d'une convention d'avance sur compte courant d'associés (Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le principe d'un conventionnement avec la Société Publique Locale UniTri dont la CAN est actionnaire,
- Approuve les caractéristiques essentielles présentées ci-dessous :
 - Le montant à verser pour chaque actionnaire est de 1 € par part sociale détenue ;
 - La durée de la convention est de deux ans renouvelable une fois ;
 - A l'issue de la durée de la convention, les apports seront soit remboursés par la Société soit transformés en augmentation du capital social ;
 - Les apports versés par les actionnaires ne seront pas rémunérés ;
 - Le versement des fonds devra intervenir avant le 1^{er} octobre 2021 pour une première partie et le solde sera à verser avant le 1^{er} février 2022.
- Choisit le versement de l'avance demandée en une seule fois,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C117-09-2021

Gestion des déchets - Aide à la location de broyeurs pour les usagers CAN (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dispositif de mise en place de l'aide à la location d'un broyeur pour les usagers CAN selon les modalités pratiques figurant dans le formulaire annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C118-09-2021

Gestion des déchets - Modalités pour la mise à disposition de composteurs individuels (Monsieur Dominique SIX)

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les nouvelles conditions d'attribution des composteurs ci-dessous :
 - Mise à disposition d'un unique modèle en bois car celui-ci est actuellement choisi par 75% des demandeurs par rapport à celui en plastique ;
 - Mise à disposition gratuite limitée à un composteur par foyer volontaire, avec renouvellement gratuit à partir de 7 ans (7 ans étant l'âge moyen des renouvellements actuellement effectués) ;
 - Toutefois, si l'utilisateur souhaite renouveler son composteur avant 7 ans, il devra justifier de la dégradation du composteur initial et payer une somme majorée selon la formule suivante :
 $20 \text{ €} + 35 \text{ €} \times (7-n)/7$; n étant l'âge du composteur initial à remplacer, soit à titre d'exemple un coût de 35 € pour un composteur de 4 ans ;
 - Pour les habitants de Niort et Chauray qui bénéficient actuellement d'une collecte des biodéchets en porte à porte, il est souhaitable de limiter le tonnage de déchets verts collectés ; le litrage actuel des bacs (240 L) entraînant un risque accru de troubles musculo-squelettiques des agents de la collecte. Ainsi, il est proposé la mise à disposition de composteurs dans les conditions suivantes :
 - Mise à disposition gratuite d'un composteur pour les usagers disposant déjà d'un bac de collecte des biodéchets de 140 litres maximum, ou optant pour le compostage exclusif ne souhaitant pas de bac.
 - Les usagers disposant d'un bac d'un volume supérieur devront substituer ce bac par un volume de 140 litres lors de la demande d'un composteur.

Tous les habitants souhaitant disposer d'un composteur s'engagent à signer la « *Charte d'utilisation des composteurs domestiques* » (jointe en annexe).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

C119-09-2021

**Gestion des déchets - Modalités pour la mise à disposition de lombricomposteurs
(Monsieur Dominique SIX)**

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dispositif de mise en place des lombricomposteurs ci-dessous :
 - Limiter la fourniture à 1 lombricomposteur aux particuliers ou aux petites structures (associatives, ou TPE avec quelques repas pris sur le lieu de travail) ne disposant pas de terrain adapté pour composter (moins de 200 m²) ni de la collecte en porte à porte des biodéchets, ni de site de compostage partagé à proximité ;
 - Fournir un lombricomposteur avec participation financière du demandeur pour un montant de 30 € (40% du montant TTC) ;
 - Remettre une souche de vers pour chaque lombricomposteur distribué ;
 - Former systématiquement ces demandeurs à la pratique du lombricompostage ;
 - Tous les demandeurs souhaitant disposer d'un lombricomposteur s'engagent à signer la « Charte d'utilisation des lombricomposteurs domestiques » (jointe en annexe).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions
du Conseil d'Agglomération

Le 4 octobre 2021

Le Président,

Jérôme BALOGÉ



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT



Décisions concernant des marchés passés au-dessus de 5 000 € HT

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
AFFAIRES JURIDIQUES - PATRIMOINE FONCIER - ASSURANCES			
19/05/2021	Occupation des locaux aux colonnes rouges à Chauray - Bail entre la société BB8 et la CAN - Avenant 1 à la convention n°2018 908	/	
29/06/2021	Versement de la cotisation ADM 79	500,00 €	
19/07/2021	Contrat de location avec l'agence CITYA Immobilier	loyer mensuel 770 €	
18/08/2021	Contrat de location avec l'agence Citya Immobilier	loyer mensuel 539 €	
AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER - HABITAT - URBANISME			
17/06/2021	Versement de la cotisation AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logement Social) en Poitou-Charentes	4 500,00 €	
17/06/2021	Versement de la cotisation au réseau CLER (pour la transition énergétique)	2 500,00 €	
28/06/2021	Avenant n°1 relatif à l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Niort	/	X
ASSAINISSEMENT			
28/05/2021	Accord-cadre pour la fourniture de produits de traitement des eaux usées et piscines - Marché subséquent n°6	42 953,10 €	X
10/06/2021	Remplacement de la poulie, roulements paliers et réducteurs - Centri 1 de la station d'épuration de Goilard	6 679,59 €	X
10/06/2021	Remplacement de la poulie, roulements paliers et réducteurs - Centri 2 de la station d'épuration de Goilard	5 604,59 €	X
10/06/2021	Approbation du marché étude, diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement de la commune de Prahecq	45 806,25 €	X
01/07/2021	Acquisition corps hydraulique - Le Logis à Granzay-Gript	5 440,22 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
ASSAINISSEMENT			
26/07/2021	Acquisition de débimètres d'entrée - STEP Goilard	10 670,02 €	X
26/07/2021	Convention de prêt à titre gratuit pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle de la future station d'épuration de Mauzé sur le Mignon	/	
28/07/2021	Acquisition armoire poste de relèvement - STEP Goilard	15 444,00 €	X
19/08/2021	Versement de la participation au Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO) - Année 2021	5 432,82 €	
COMMUNICATION EXTERNE			
19/07/2021	Accompagnement, conception et réalisation de la signalétique de la piscine Pré-Leroy	35 595,00 €	X
19/07/2021	Accompagnement à la création de supports de communication pour la réouverture de la médiathèque	8 565,00 €	X
19/07/2021	Création et impression du nouveau magazine "Niort Agglo Magazine"	6 873,00 €	X
19/07/2021	Accompagnement signalétique piscine Pré-Leroy	5 625,00 €	X
19/07/2021	Autocollants pour conteneurs	5 990,00 €	X
CONSERVATOIRE			
27/05/2021	Versement de la cotisation à l'Association Conservatoires de France	214,00 €	
08/07/2021	Convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la CAN et l'association POSELLIS	/	
GESTION DES DECHETS			
04/06/2021	Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la modification du réseau d'eaux pluviales et la création d'un dispositif de tamponnage	36 350,00 €	X
04/06/2021	Etude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles sur le territoire communautaire	19 720,00 €	X
04/06/2021	Accompagnement par un cabinet pour la construction de la feuille de route de la politique "déchets" 2021-2027	6 375,00 €	X
26/07/2021	Travaux de raccordement pour des modulaires sur le site du Vallon d'Arty	7 939,47 €	X
28/07/2021	Achat d'une prestation de service d'éco-pâturage au Vallon d'Arty	7 000,00 €	X
29/07/2021	Mise à disposition au SDIS 79 d'une partie du site du Vallon d'Arty	/	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
18/05/2021	L'Essentiel : contrat d'hébergement conclu avec la coopérative d'activités et d'emploi ACEASCOPE-FORMASCOPE	loyer mensuel 242,06 €	
08/06/2021	Pépinières d'entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SARL ZAP TV 79	loyer mensuel 380,00 €	
08/06/2021	Pépinières d'entreprises du Niortais : avenant à la décision du 26 avril 2021 - contrat d'hébergement de la SARL ACENSI SANA (modification de la surface)	loyer mensuel 742,50 €	
21/06/2021	Pépinières d'entreprises du Niortais : contrat de domiciliation conclu avec Mme S. N. (R'ASSUR CONSEILS)	loyer mensuel 92,81 €	
22/06/2021	Organisation des live sessions de Niort Numeric	9 962,20 €	X
22/06/2021	Organisation des live sessions de Niort Numeric	5 500,00 €	X
22/06/2021	Organisation des live sessions de Niort Numeric	15 130,28 €	X
22/06/2021	Organisation des live sessions de Niort Numeric	5 130,00 €	X
22/06/2021	Convention de partenariat 2021-2026 entre la CAN et l'association Niort Rugby Club	/	
23/06/2021	Pépinières d'entreprises du Niortais : contrat de domiciliation conclu avec la SAS ACTIFORCES	loyer mensuel 82,81 €	
30/06/2021	Droit de préemption urbain n°7 la Bigoterie à Niort	prix de vente 20 000,00 €	
27/07/2021	Versement de la cotisation à l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine - Année 2021	12 122,00 €	
03/08/2021	Versement de la cotisation à l'Association Deux-Sèvres Initiatives pour l'année 2021	12 122,00 €	
04/08/2021	Espace Niort Tech - Contrat d'hébergement conclu avec l'entreprise Game Partners	loyer mensuel 246,40 €	
04/08/2021	Pépinière d'entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec l'entreprise R'ASSUR Conseils	loyer mensuel 210,00 €	
10/08/2021	Versement de la cotisation à l'association "Réseau des territoires pour l'Economie Solidaire RTES" - Année 2021	800,00 €	
ETUDES ET PROJETS NEUFS			
18/06/2021	Nettoyage des locaux après aménagement à la médiathèque Pierre Moinot de Niort	10 605,22 €	X
23/06/2021	Autorisation de demande de permis de construire pour la création de la maison 66 place de l'Eglise à Echiré	/	
25/06/2021	Location et mise en place de deux modulaires à usage de bureaux au Vallon d'Arty	17 782,34 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
ETUDES ET PROJETS NEUFS			
01/07/2021	Réhabilitation énergétique d'un immeuble de bureau au 15 rue de l'Hôtel de Ville - Avenant n°1 fixant le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre (mission complémentaire OPC comprise)	26 250,00 €	X
19/07/2021	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Maison du Beurre à Echiré - Avenant n°1 fixant le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre (mission complémentaire OPC comprise)	41 758,20 €	X
21/07/2021	Terre de Sports - Etablissement d'une convention de servitude avec GEREDIS pour l'implantation d'un poste de distribution publique	/	
23/07/2021	Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy - Matériel de sécurité incendie	6 070,60 €	X
29/07/2021	Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy - Contrôle des travaux de peinture sur la charpente métallique	5 290,00 €	X
FINANCES ET FISCALITE			
28/05/2021	Contrat de prêt de 2 000 000 € entre la Banque Postale et la CAN	/	
28/05/2021	Contrat de prêt de 5 000 000 € entre la Banque Postale et la CAN	/	
28/05/2021	Contrat de prêt de 8 000 000 € entre ARKEA Banque et la CAN	/	
GESTION DU PATRIMOINE			
28/05/2021	Equipement en mobilier neuf pour les nouveaux bâtiments de la piscine Pré-Leroy	9 512,50 €	X
01/06/2021	Marché pour l'entretien et l'exploitation des installations thermiques de la piscine Pré-Leroy à Niort	32 425,22 €	X
01/06/2021	Aménagement paysager du Donjon	7 621,50 €	X
07/06/2021	Maintenance des postes de transformation et disjoncteurs associés au stade René Gaillard, au musée Bernard d'Agesci et à la piscine Pré-Leroy	5 631,94 €	X
07/06/2021	Maintenance des adoucisseurs d'eau du centre technique du Vallon d'Arty, du centre aquatique les Fraignes, de la piscine Les Colliberts et du stade René Gaillard	7 016,00 €	X
29/06/2021	Nettoyage du site l'Essentiel "Maison de l'Economie Sociale et Solidaire" rue Sainte Claire Deville à Niort	7 208,40 €	X
09/07/2021	Réalisation d'une étude thermique pour réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort d'été dans les locaux 24 rue des Grands Champs à Niort	8 010,59 €	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
GESTION DU PATRIMOINE			
23/07/2021	Location d'une benne à ordures ménagères pour le service collecte	3 700,00 € par mois	X
28/07/2021	Mise en place d'ancrages de sécurité et maintenance annuelle de la couverture et de l'étanchéité - Bâtiment industriel Saint Gelais	27 150,00 €	X
29/07/2021	Aménagement de bureaux sur le site des ateliers communautaires à Niort	5 763,51 €	X
29/07/2021	Aménagement de bureaux dans le cadre de la réorganisation de la direction Gestion du Patrimoine	19 348,11 €	X
17/08/2021	Achat d'un véhicule pour la Direction Générale	28 518,45 €	X
17/09/2021	Equipement en mobilier	10 568,40 €	X
17/09/2021	Equipement de bureaux en mobilier neuf	10 273,67 €	X
MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE			
20/05/2021	Ateliers de pratique artistique Ligue de l'Enseignement - Festival 5 ^{ème} Saison	5 200,00 €	
03/06/2021	Spectacles Compagnie Pasvupaspris - Festival 5 ^{ème} Saison	4 345,00 €	
08/06/2021	Spectacles Compagnie Les Thérèses - Festival 5 ^{ème} Saison	5 250,00 €	
21/06/2021	Signalétique intérieure Société Bang pour la médiathèque Pierre Moinot	12 810,00 €	X
21/06/2021	Signalétique intérieure Société Graphic pour la médiathèque Pierre Moinot	21 012,58 €	X
21/06/2021	Spectacles Compagnie Tapage Production - Festival 5 ^{ème} Saison	6 000,00 €	
23/06/2021	Spectacles Compagnie Bilbobasso - Festival 5 ^{ème} Saison	4 853,00 €	
23/06/2021	Spectacles Collectif Gonzo Production - Festival 5 ^{ème} Saison	4 960,00 €	
23/06/2021	Spectacles Compagnie Five Foot Fingers - Festival 5 ^{ème} Saison	4 800,25 €	
05/07/2021	Adhésion et versement de la cotisation à l'Association Images en Bibliothèques	110,00 €	
MUSEES			
26/07/2021	Avenant 2 à la convention de prêt du 27 février 2020 avec la ville de La Rochelle portant sur la prolongation de prêt d'œuvres	/	
RESSOURCES HUMAINES			
16/07/2021	Consultation juridique	montant forfaitaire 2 800,00 €	

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
RESSOURCES HUMAINES			
16/07/2021	Consultation juridique	tarification horaire 200,00 €	
SERVICE DES EAUX DU VIVIER			
29/06/2021	Accord-cadre pour l'étude d'un nouveau programme re-sources 2021-2027 : avenant au marché 19MPROD08	moins value 2 625,00 €	X
05/07/2021	Travaux de canalisations en encorbellement à Sevreau	29 446,00 €	X
SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE			
16/06/2021	Approbation des marchés de renouvellement du réseau d'eau potable - Communes d'Amuré et d'Arçais	113 203,50 €	X
17/06/2021	Accord-cadre pour l'étude pour la réalisation d'un programme re-sources 2021-2027 sur le bassin d'alimentation des captages de la Vallée de la Courance - Avenant n°1 au marché 2019-004	moins value 2 625,00 €	X
22/07/2021	Convention d'occupation privative du château d'eau de Mauzé sur le Mignon - Avenant n°2	/	
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)			
16/06/2021	Accord-cadre relatif à la maintenance et au développement des logiciels SIGEC	200 000,00 €	X
16/06/2021	Accord-cadre portant sur la concession de droits d'usage, de support et de prestations concernant les logiciels de la société Sogelink	41 244,00 €	X
18/06/2021	Accord-cadre relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-projection et autres équipements connexes	200 000,00 €	X
23/06/2021	Marché d'analyse, d'amélioration et de développement de la configuration de la solution "Meibo People Pack" pour l'utilisation du Référentiel Central d'Identité	24 025,00 €	X
06/07/2021	Marché pour l'acquisition, la maintenance et le droit d'usage des licences de virtualisation de serveurs VMWARE	74 266,92 €	X
15/07/2021	Acquisition de licences Adobe auprès de l'UGAP	14 265,61 €	X
16/07/2021	Adhésion à l'association CUSMA pour la participation aux travaux sur les évolutions des outils Berger-Levrault	500,00 €	
22/07/2021	Audit de résilience aux attaques Cyber	31 800,00	X
22/07/2021	Vidéo protection de la piscine Pré-Leroy	30 249,74	X

Date de dépôt au contrôle de légalité	Titres	Montant HT et/ou Observations	Décisions concernant des marchés au-dessus de 5 000 € HT
SYSTEMES D'INFORMATION (DIRECTION MUTUALISEE) (Rappel : les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Niort (VDN) font l'objet d'une refacturation)			
26/07/2021	Accord-cadre relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance logicielle d'une solution de prise de rendez-vous et de gestion de files d'attente pour la Ville de Niort	39 990,00	X
09/08/2021	Remplacement matériel et logiciel, relevé des compteurs d'eau	39 900,00	X
18/08/2021	Montée de version de l'application protecsys 2 suite	16 313,88	X
TRANSPORTS ET MOBILITE			
19/05/2021	Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans la procédure de passation et le suivi d'un MPGP (Marché public Global de Performance) pour une station BIOGNV	77 840,00 €	X
24/06/2021	Convention pour l'expérimentation gratuite de mesure de flux de voyageurs dans un bus de la CAN	/	

FINANCES – REGIES

Date de dépôt en Trésorerie	Titres	Montant HT et/ou Observations
23/03/2021	Nomination de 3 mandataires pour la régie de recettes prolongée de la taxe de séjour de la CAN	/
12/05/2021	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la médiathèque Léonce Perret à Chauray	/
26/05/2021	Nomination de 3 mandataires pour la régie de recettes de la piscine Jean Thébault à Magné	/
26/05/2021	Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/
26/05/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort	/
26/05/2021	Nomination de 3 mandataires pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre Moinot à Niort	/
07/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage à Chauray	/
07/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant et mandataire de la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de La Chaume à Aiffres	/
11/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Noron à Niort	/
11/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de La Mineraie à Niort	/
14/06/2021	Nomination de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	/
15/06/2021	Nomination d'un régisseur et de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine estivale du Chatelet à La Garette-Sansais	/
23/06/2021	Nomination de 4 mandataires pour la régie de recettes des musées Bernard d'Agesci et du Donjon de Niort	/
23/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon	/
29/06/2021	Cessation de fonctions de 2 mandataires suppléants pour la régie de recettes de la patinoire de Niort	/
29/06/2021	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant et mandataire pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire de Grand Passage de Champ Chaillot à Niort	/
05/07/2021	Nomination d'un sous-régisseur pour la régie de recettes des bases nautiques	/
05/07/2021	Modification de la régie de recettes de la piscine Pré-Leroy à Niort	/